

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I — Salle d’audience n° 1
3 Situation en République de Côte d’Ivoire
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Geoffrey Henderson — Juge Olga
6 Herrera-Carbuccia
7 Procès
8 Lundi 15 février 2016
9 (*L’audience publique est ouverte à 9 h 36*)
10 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
11 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0536 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s’exprimera en français*)
13 M. L’HUISSIER : Veuillez vous lever.
14 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
15 Veuillez vous asseoir.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bonjour. Bonjour à tous.
17 Bonjour, Madame le témoin.
18 Êtes-vous prête à répondre aux questions ?
19 Je tiens juste à vous rappeler que vous êtes ici pour dire la vérité, que vous bénéficiez
20 de mesures de protection. Personne ne peut voir les traits de votre visage, personne
21 ne peut entendre votre voix car elle est déformée. Et je vous rappelle aussi que je
22 voudrais que vous parliez lentement pour permettre la... l’interprétation, pour que
23 les interprètes puissent faire leur travail correctement.
24 Je donne maintenant la parole au Bureau du Procureur.
25 Vous avez la parole.
26 M^{me} PACK (interprétation) : Je vous remercie.
27 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)
28 PAR M^{me} PACK (interprétation) :

1 Q. Bonjour, Madame le témoin. Je m'appelle Melissa Pack.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Une minute.

3 M. N'DRY : Monsieur le Président, avec le respect que nous devons à votre cour,
4 nous voyons M^{me} le témoin avec une dame qui est à ses côtés qui ne nous a pas été
5 présentée. Peut-être que c'est un oubli. C'est juste pour soulever cela.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Comme vous le savez, des
7 mesures de protection sont en place, et l'une de ces mesures de protection en
8 prétoire est l'aide d'un... d'une psychologue de l'Unité des victimes et des témoins
9 qui se trouve aux côtés du témoin. C'est la psychologue du SVT. Désolé de pas... de
10 pas vous l'avoir dit.

11 Madame le Procureur, vous pouvez y aller.

12 M^{me} PACK (interprétation) : Merci.

13 Q. Donc, bonjour à nouveau. Je suis Melissa Pack. Je travaille pour le Bureau du
14 Procureur et je vais donc vous donner... poser des questions au nom du Bureau du
15 Procureur. Nous nous sommes rencontrées il y a quelques jours pour la visite de
16 courtoisie.

17 Je vais vous appeler « Madame le témoin », comme l'a demandé M. le Président,
18 pour protéger votre identité. Je vais vous poser des questions. Je vais essayer d'être
19 très claire. Si vous ne comprenez pas la question, dites-le-moi.

20 R. D'accord.

21 Q. Je vais vous poser des questions à propos de ce qui s'est passé après les élections
22 présidentielles de 2010. Où est-ce que vous habitiez après l'élection présidentielle en
23 Côte d'Ivoire de 2010 ?

24 R. J'étais dans le quartier Abobo.

25 Q. À Abidjan ?

26 R. Oui.

27 Q. Quelle était votre occupation ?

28 R. Ça veut dire quoi ?

1 Q. Est-ce que vous aviez un emploi ?

2 R. Bon... c'est travail de servante, je fais. Travail de servante.

3 Q. Quel âge aviez-vous quand vous avez emménagé à Abidjan ? Est-ce que vous
4 vous en souvenez ?

5 R. Quand je suis arrivée à Abidjan, j'avais 15 ans.

6 Q. Avant d'arriver à Abidjan, est-ce que vous êtes allée à l'école ?

7 R. Non.

8 Q. Vous ne savez ni lire ni écrire ? C'est pour le compte rendu.

9 R. Oui.

10 Q. Avez-vous voté ?

11 R. Non.

12 Q. Aviez-vous un enfant, Madame le témoin ?

13 R. Oui, j'avais un enfant.

14 Q. Est-ce votre fils ?

15 R. Oui.

16 M^{me} PACK (interprétation) : Pouvons-nous rapidement passer à huis clos partiel,
17 Monsieur le Président ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Huis clos partiel, s'il vous
19 plaît, Madame le greffier.

20 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 42)*

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (*Passage en audience publique à 9 h 43*)

10 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
11 Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci.

13 Madame Pack, c'est à vous.

14 M^{me} PACK (interprétation) : Je vous remercie.

15 Q. Est-ce que vous habitiez avec le père de votre fils...

16 Je vais poser la question avant que vous répondiez. Votre fils est-il encore en vie,
17 aujourd'hui ?

18 R. Non, il est décédé.

19 Q. Est-ce que vous habitiez avec le père de votre fils lorsque votre fils est décédé ?

20 R. On s'est laissés ; l'enfant avait 1 an 4 mois.

21 Q. Est-ce que vous vous souvenez de votre âge lorsque votre fils est né ?

22 R. J'avais 20 ans.

23 Q. Quel âge avez-vous, maintenant ?

24 R. J'ai 28 ans.

25 Q. Quel âge avait votre fils lorsqu'il est mort, si vous vous en souvenez ?

26 R. Je peux dire, il avait 4 ans.

27 Q. Avait-il commencé l'école lorsqu'il est mort ?

28 R. Non.

1 Q. Madame le témoin, aujourd'hui, je vais vous demander de nous raconter ce qui
2 s'est passé le jour où votre fils est mort, et de parler des événements qui ont précédé
3 sa mort.

4 Alors, revenons aux semaines précédant sa mort. Est-ce que vous avez quitté
5 Abidjan pendant un moment ?

6 R. Oui.

7 Q. Est-ce que vous vous souvenez quand vous avez quitté Abidjan ?

8 R. Non, je me souviens pas.

9 Q. Mais où êtes-vous allée ?

10 R. À Divo.

11 Q. Lorsque vous êtes allée à Divo, où était votre fils ?

12 R. Il était avec son père.

13 Q. Et c'était où ?

14 R. Abobo Sans Manquer.

15 Q. Pourriez-vous le répéter, parce que je pense que ce mot n'a pas été compris par
16 l'interprète — l'endroit où se trouvait votre fils ?

17 R. Il était au Sans Manquer Abobo.

18 Q. À Abidjan, c'est ça ?

19 R. Oui, oui, Abidjan. Oui, oui, Abidjan.

20 Q. Lorsque vous étiez à Divo, avez-vous reçu un appel téléphonique ?

21 R. Oui.

22 Q. Qui vous a appelée ?

23 R. Le père de mon enfant.

24 Q. Combien... à peu près combien de temps après votre départ d'Abidjan pour Divo
25 votre... le père de votre enfant vous a-t-il appelée ? Vous vous en souvenez ?

26 R. Bon, quand je suis partie à Divo, j'ai fait une semaine avant qu'il m'a appelée.

27 Q. Pourquoi vous a-t-il appelée ?

28 R. Il m'a appelée que (*suite de l'intervention inaudible*) venir prendre l'enfant.

1 Q. Êtes-vous retournée à Abidjan ?

2 R. Oui.

3 Q. Quand êtes-vous revenue à Abidjan après le coup de fil ?

4 R. Je me rappelle pas.

5 Q. Lorsque vous êtes arrivée à Abidjan, qu'avez-vous fait ?

6 R. Je suis allée à (Expurgé). De là, je l'ai appelée si elle peut venir. Elle m'a dit oui,
7 que je peux venir.

8 Q. Comment vous êtes-vous rendue à Abidjan, par quel moyen de transport ?

9 R. J'ai pris dinan (*phon.*).

10 Q. Combien de temps cela a-t-il pris, combien d'heures ?

11 R. Je sais pas.

12 Q. Donc, après avoir parlé avec le père de votre enfant, qu'avez-vous fait ?

13 R. Bon, il m'a donné transport de prendre l'enfant, d'aller au village, comme
14 Sati (*phon.*).

15 Q. Et vous êtes allée chercher votre enfant ?

16 R. Oui.

17 Q. Est-ce que vous vous souvenez de l'heure de la journée ?

18 R. Oui.

19 Q. C'était quelle heure ?

20 R. Je suis allée le chercher à 10 heures.

21 Q. Où se trouvait-il à Abidjan, dans quel quartier ?

22 R. Avocatier.

23 Q. C'était la maison de qui, la maison de qui, qui se trouvait à Avocatier ?

24 R. Moi.

25 Q. Lorsque vous étiez à Divo, avec qui était-il ?

26 R. Bon, j'étais avec mes nièces.

27 Q. Lorsque vous étiez à Divo et que votre fils était à Abidjan, à Kennedy-Sans

28 Manquer, il était avec qui ?

- 1 R. Il était avec son père.
- 2 Q. Êtes-vous allée à Sans Manquer Abobo pour le chercher ?
- 3 R. Oui. Oui.
- 4 M^e O'SHEA (interprétation) : Je tiens juste à avertir mon éminente contradictrice
- 5 qu'il ne faut pas être trop directif dans les questions quant à savoir le chemin
- 6 emprunté et où... les endroits où la personne est allée.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Reformulez, s'il vous plaît.
- 8 M^{me} PACK (interprétation) :
- 9 Q. Où est-ce que vous êtes... Où... Où avez-vous récupéré votre enfant ?
- 10 R. Chez son papa.
- 11 Q. Pour que les choses soient claires, c'était où à Abidjan dans quel quartier ?
- 12 R. Abobo Sans Manquer.
- 13 Q. Lorsque vous êtes allée le chercher, est-ce que vous l'avez vu là-bas sur place à
- 14 Abobo Sans Manquer ?
- 15 R. Oui, il jouait avec ses amis.
- 16 Q. Qu'avez-vous... qu'avez-vous fait ?
- 17 R. Bon, je l'ai pris (*inaudible*) le laver, je l'ai habillé, et puis on partait à Avocatier
- 18 maintenant.
- 19 Q. Avez-vous vu le père de votre enfant, ce jour-là ?
- 20 R. Oui, on s'est vus, il m'a donné (*inaudible*), et puis il est parti au travail avec son
- 21 patron.
- 22 Q. Lorsque vous vous êtes mis en route pour Avocatier, où êtes-vous passée en
- 23 premier ?
- 24 R. Bon, j'ai emprunté taxi pour descendre au Grand Marché.
- 25 Q. Dans quel quartier ? (*Fin de l'intervention non interprétée*)
- 26 R. C'est dans même Abobo, là.
- 27 Q. Et pourquoi vous... y êtes-vous allée ?
- 28 R. Vous pouvez répéter, là ? Pas entendu.

1 Q. Pourquoi avez-vous pris un taxi pour aller au Grand Marché ? Pourquoi ?

2 R. C'est... c'était un peu loin.

3 Q. Et après, où êtes-vous allée ?

4 R. Bon, je suis arrêtée là, et chercher taxi pour aller à Avocatier, chez moi.

5 Q. Et que s'est-il passé, après ?

6 R. Bon, ça tirait... Si arrêt taxi on dit 10 000, si on dit 8 000, on veut pas me prendre.

7 *(Inaudible)*... 10 000 pour prendre taxi pour aller à Avocatier.

8 Q. Vous dites qu'il y avait des tirs.

9 R. Oui.

10 Q. Avez-vous vu qui tirait ?

11 R. Non.

12 Q. Après avoir demandé un taxi, vous n'aviez pas assez d'argent, alors qu'avez-vous
13 fait ?

14 R. Bon, on était en groupe, on partait dans même quartier, mais on n'a pas eu taxi.

15 On était au moins 15 personnes. On a décidé de marcher.

16 Q. Est-ce que vous vous souvenez de l'heure de la journée ?

17 R. Bon, je peux dire durée, un peu, je peux dire 11 heures.

18 Q. Et vous alliez où, vous et le groupe ?

19 R. On partait à la maison, Avocatier.

20 Q. Les autres personnes du groupe, pouvez-vous nous dire ce qu'« ils » portaient
21 comme habits ? À quoi ressemblaient-ils ?

22 R. Bon, on était habillés même façon.

23 Q. Quelle façon ?

24 R. Habits de maison : il y a les femmes qui ont attaché le pagne ; moi, avais attaché
25 pagne.

26 Q. Vous avez dit avoir entendu des tirs. Est-ce que vous avez vu des gens avec des
27 fusils et des armes à feu ?

28 R. Non.

1 Q. Pourquoi avez-vous marché avec ce groupe ?

2 R. Parce qu'on a... on gagnait pas voiture.

3 Q. Lorsque vous marchiez, avez-vous entendu d'autres tirs, encore des tirs ?

4 R. Oui.

5 Q. Avez-vous entendu d'autres bruits ?

6 R. Oui.

7 Q. Qu'avez-vous entendu ?

8 R. J'ai entendu « boum ».

9 Q. Saviez-vous ce que c'était ?

10 R. Non.

11 Q. Alors que vous marchiez, dites-nous exactement ce qui s'est passé, s'il vous plaît.

12 R. Bon, on marchait, on arrivait d'un quartier, on sait pas d'un (*inaudible*) coup, nous
13 tous, on était couchés à terre. On était blessés.

14 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'où vous étiez lorsque vous avez été frappée,
15 touchée ?

16 R. Non.

17 Q. Est-ce que vous vous souvenez depuis combien de temps vous marchiez ?

18 R. Non.

19 Q. Savez-vous ce qui vous a touchée ?

20 R. C'est obus.

21 Q. Et comment savez-vous que c'était un obus ?

22 R. C'est ce qu'ils ont dit... ont dit c'est obus.

23 Q. Dites-nous ce qui vous est arrivé.

24 R. Bon, j'étais blessée. Il y a beaucoup de sang qui coulait dans mon ventre. Mais
25 c'est bon (*phon.*), juste, j'ai regardé dans mon ventre, y avait pas de trou, mais c'est
26 pas... pas mes côtes qui étaient blessées. Il y avait le trou par... côté côtes (*phon.*). Je
27 tenais plus, je suis... je me suis évanouie, je suis tombée. Après, j'ai ouvert les yeux.
28 Il y a un jeune, il s'appelle Ahmed, il a pris brouette. Il m'a mis dedans, il m'a

1 envoyée à l'hôpital du (*phon.*) Grand Marché. Là, je n'ai plus la voix pour parler. Si le
2 gars me demande, j'attends, mais je ne peux pas parler. Mais je coulais beaucoup de
3 larmes. Je pleure et je n'arrive pas à parler. Et je souffrais beaucoup.

4 Q. Alors, nous allons revenir là-dessus.

5 Au moment où vous avez ouvert les yeux, est-ce que vous avez vu où est-ce que
6 vous étiez blessée ?

7 R. Non. Pas du tout, mon corps était blessé.

8 Q. Est-ce que vous avez vu d'autres personnes ou quelqu'un d'autre qui était
9 blessé ?

10 R. Bon, nous tous, c'étaient cinq personnes qui étaient « vivants ». Les dix personnes
11 sont « morts ».

12 Q. Et qu'est-il arrivé aux gens avec qui vous marchiez ?

13 R. Bon, c'est le même obus.

14 Q. Madame, est-ce que vous avez vu votre fils ?

15 R. Oui.

16 Q. Pourriez-vous nous dire ce qui est arrivé à votre fils ?

17 R. Lui aussi, il était blessé. Son nez, d'ici, était coupé. Et puis sa tête, ici, était blessée.
18 Bon, je le cherchais, je le voyais pas. Bon, il a crié « maman ». Quand j'ai crié son
19 nom, « Junior », il a dit « maman ». Quand j'ai tourné, il était déjà mort.

20 Q. Et quand vous vous êtes retournée, vous l'avez vu ? Est-ce que vous l'avez vu ?

21 R. Oui, je l'ai vu.

22 Q. Madame, je vais vous demander de regarder une photographie.

23 M^{me} PACK (interprétation) : Madame, Messieurs les juges, je souhaiterais qu'elle soit
24 montrée à titre confidentiel — CIV... CIV-OTP-0071-2602.

25 Est-ce que M. le... M^{me} la greffière d'audience pourrait montrer cela ?

26 M^e O'SHEA (interprétation) : Alors, je peux peut-être aider la... la Chambre, parce
27 que je pense que c'est difficile pour le témoin. Nous acceptons tout à fait le fait que
28 ce petit garçon qui se trouve sur cette photographie est bel et bien son fils. Peut-être

1 que ce n'est pas la peine de se livrer à cet exercice.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, c'est très... c'est
3 très noble de la part de la Défense de M. Gbagbo.

4 M^{me} PACK (interprétation) : Il y a une autre photographie, également. Peut-être que
5 mon estimé confrère pourrait nous dire ce qu'il en est à ce sujet. La deuxième
6 photographie porte la cote CIV-OTP-0089-0577.

7 Peut-être que mon estimé confrère pourrait nous indiquer ce qu'il en est, parce qu'il
8 s'agit également du... de la photographie du fils de ce témoin.

9

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je pense que c'est la même
11 photographie que la précédente, donc, là, je ne pense pas qu'il y aura de problème.
12 Nous sommes d'accord, donc.

13 M^{me} PACK (interprétation) : Je vous suis extrêmement reconnaissante, Maître.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Moi aussi, Maître O'Shea.

15 M^{me} PACK (interprétation) :

16 Q. Savez-vous ce qui est arrivé au corps de votre fils après sa mort ?

17 R. Je n'ai pas eu le temps. Quand il a soulevé la tête, il m'a dit « maman ». À partir...
18 j'ai vu, c'est son nez qui était coupé, que j'ai vu. Y avait sa tête qui est touchée. Donc,
19 quand il est mort, moi, je tenais plus. C'est là je suis tombée.

20 M^{me} PACK (interprétation) : Monsieur le Président, j'aimerais poser la même
21 question à mon estimé confrère. Il y a une capture d'écran d'une... d'un extrait vidéo
22 que je voulais montrer au témoin également. La vidéo est CIV-OTP-0042-0593. Et
23 cette capture d'écran figure... ou cet arrêt sur image se trouve... se trouve au
24 numéro 000719 (*phon.*) jusqu'à 0758.

25 Donc, comme je le disais, il s'agit donc d'une... d'une capture d'écran de cette vidéo.
26 Alors, j'aimerais savoir ce qu'il en est.

27 M^e O'SHEA (interprétation) : Alors, pour ce qui est de cet extrait vidéo, nous n'avons
28 aucun problème pour ce qui est de l'identité du garçon qui figure sur la vidéo, mais

1 c'est la vidéo qui nous pose problème. Nous n'acceptons pas les différents... le fait
2 que les différents extraits de cette vidéo correspondent à une suite chronologique.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je comprends, mais là, nous
4 parlons de cette capture d'écran, de cet arrêt sur image, et non pas de toute la vidéo.
5 Et là, nous avons, sur cette capture d'écran, ce petit enfant, n'est-ce pas ? Et la
6 question qui vous a été posée : est-ce que vous êtes d'accord, est-ce que vous
7 convenez que cette photographie de cet enfant est la... correspond au même enfant
8 que nous avons déjà vu sur la photo... sur la photographie ?

9 M^{me} PACK (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est tout à fait
10 cela.

11 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

12 M^e O'SHEA (interprétation) : Je comprends tout à fait pourquoi mon estimée
13 consœur me pose la question, parce que je pense qu'elle a besoin de montrer cet
14 extrait et cet arrêt sur image, mais j'accepte qu'il s'agit du même enfant. Si elle veut
15 montrer... Ceci étant dit, si c'est la vidéo qu'elle souhaite montrer, là, nous aurons
16 un autre problème.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Mais je pense que, pour le
18 moment, il ne s'agit que de l'identité de la personne en question, si j'ai bien compris.
19 Il ne s'agit pas de montrer la vidéo, n'est-ce pas ?

20 M^{me} PACK (interprétation) : Oui, il s'agit bel et bien de l'identité de la personne que
21 l'on voit sur cet arrêt sur image de cette vidéo.

22 C'est à ce sujet que je souhaitais poser une question, et je souhaiterais donc
23 présenter, demander le versement au dossier de cet arrêt sur image qui figure dans
24 cette vidéo, tout comme nous l'avons fait pour les deux photos précédentes.

25 M^e O'SHEA (interprétation) : Non, non, nous... cela ne nous pose aucun problème.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Fort bien. Et merci
27 beaucoup.

28 Donc, les trois photographies sont considérées comme présentées.

1 Je vous en prie.

2 M^{me} PACK (interprétation) : Et n'oublions pas qu'il s'agit de photos confidentielles,
3 donc j'aimerais qu'une cote à titre confidentiel soit attribuée.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, oui, tout à fait.

5 M^{me} PACK (interprétation) : Je remercie mon estimé confrère.

6 Q. Madame, donc, je me... je reviens vers vous. Vous nous avez dit un peu plus tôt,
7 Madame, qu'on vous a emmenée de l'endroit où vous aviez été blessée. Avant,
8 est-ce... Avant cela, est-ce que vous avez parlé à quelqu'un, à cet endroit où vous
9 avez été blessée ?

10 R. Non.

11 Q. Et où est-ce qu'on vous a emmenée ?

12 R. À l'hôpital.

13 Q. Est-ce que vous vous souvenez qui vous a emmenée là-bas ?

14 R. Oui, c'est un jeune, il s'appelle Ahmed.

15 Q. Est-ce que vous vous souvenez comment vous êtes arrivée là-bas ?

16 R. Oui.

17 Q. Comment est-ce que vous êtes arrivée là-bas ?

18 R. Ils m'ont mis dans... brouette. Ils m'ont commencé à me... ils ont commencé à
19 pousser. Mais si le gars me pousse, je sens « le » douleur dans mon ventre. (*Inaudible*)
20 encore, fait doucement, j'ai... (*fin de l'intervention inaudible*)

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Excusez-moi.

22 Madame le Procureur.

23 Pour revenir sur ces photographies, je voulais également demander à la Défense de
24 M. Blé Goudé ainsi qu'aux... qu'à la représente légale des victimes ce qu'elles
25 pensaient.

26 Est-ce qu'elles ont des observations à faire à propos de ces photographies, pour que
27 nous puissions mettre un terme à ceci — et je parle des trois photographies qui ont
28 été présentées ? Est-ce que vous êtes sur la même longueur d'onde que la Défense de

1 M. Gbagbo ?

2 M. N'DRY : Oui, Monsieur le Président, parfaitement, nous n'avons aucun problème
3 en ce qui concerne l'identité de cet enfant. C'est pourquoi nous n'avons pas réagi.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup.

5 Et je pense qu'il en va de même...

6 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Oui, c'est la même chose pour nous.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Fort bien. C'était juste pour
8 que tout soit bien clair.

9 Je vous redonne la parole, Madame Pack.

10 M^{me} PACK (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

11 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quel hôpital vous êtes allée ?

12 R. Oui.

13 Q. Et de quel hôpital s'agit-il ?

14 R. Bon, je connais pas le nom, mais nous, on appelle ça... l'hôpital de Grand Marché.

15 Q. Quand vous êtes allée à l'hôpital du Grand Marché, est-ce que vous savez ce qui
16 est arrivé au corps de votre enfant, votre fils ?

17 R. Le corps était resté là-bas.

18 Q. Je ne vous ai pas montré de photographie un peu plus tôt, et je pense que c'est...
19 qu'il va falloir que je fasse quelque chose à ce sujet.

20 Mais vous vous souviendrez peut-être, et mon estimé confrère m'interrompra si je
21 pose des questions trop directrices, mais est-ce que vous vous souvenez que vous
22 avez montré une photographie de votre fils à l'enquêteur qui vous a interrogée ?

23 R. Oui.

24 Q. Et il s'agissait d'une photographie de votre fils alors qu'il était mort, n'est-ce pas ?

25 R. Oui.

26 Q. Est-ce qu'ils ont pris une copie de cette photographie ?

27 R. Oui.

28 M^{me} PACK (interprétation) : Il s'agit de la photographie CIV-OTP-0071-2602.

1 Q. Donc, pensez à cette photographie — je ne vais pas vous la montrer —, mais
2 essayez de vous en souvenir.

3 Est-ce que vous savez où cette photographie a été prise ?

4 R. C'est où on a fait accident.

5 Q. Est-ce que vous savez qui a pris la photographie ?

6 R. Non.

7 Q. Qui vous a donné la photographie ?

8 R. C'est la fille de la grande sœur de... le père de mon enfant, qui m'a donné.

9 Q. Est-ce qu'elle vous a dit où est-ce qu'elle avait obtenu cette photographie ?

10 R. Oui.

11 Q. Qu'est-ce qu'elle vous a dit ?

12 R. Elle m'a dit où on a fait accident, ils sont arrivés là-bas. On dit c'est un jeune
13 (*inaudible*) qui a pris « le » photo. En tout cas, ils l'ont trouvé là-bas. C'est... Il a... Il a
14 vu que non, le corps n'était pas là. Maintenant, le jeune a montré « le » photo.

15 Maintenant, quand j'ai... j'ai habillé le petit, la petite était là, donc la petite a vu
16 habillage que le petit avait porté.

17 Donc, c'est la petite fille qu'elles ont montré « le » photo. C'est la petite qui a dit que
18 oui, que c'est Junior qui est là. Que c'est moi-même j'ai fait sortir, j'ai mis ça la,
19 pour... (*fin de l'intervention inaudible*)

20 Q. Madame, est-ce que vous pourriez peut-être vous rapprocher du microphone,
21 parler un peu plus fort ? Parce qu'il y a des interprètes qui sont en train d'interpréter
22 vers l'anglais, et ils doivent bien vous entendre.

23 R. D'accord.

24 Q. Merci, Madame.

25 Donc, vous nous avez dit que le corps de votre fils était resté là-bas, à cet endroit où
26 vous aviez été blessée.

27 R. Oui. Oui.

28 Q. Est-ce que vous avez appris par la suite ce qui était arrivé au corps de votre fils ?

1 R. Non. Ils m'ont dit ils sont allés trouver que le corps n'était pas là. « Toutes » les
2 corps étaient là. On n'a pas vu aucun corps.

3 Q. Qui vous a dit cela ?

4 R. C'est la petite qui m'a dit ça.

5 Q. Alors, nous allons donc vous... parler de l'hôpital, de l'hôpital du Grand Marché.

6 Avant d'arriver là-bas, est-ce que vous avez entendu d'autres bruits ? Est-ce que
7 vous vous en souvenez ?

8 R. Oui.

9 Q. Qu'avez-vous entendu ?

10 R. J'ai entendu « boum ».

11 Q. Est-ce que vous vous souvenez combien de fois vous avez entendu ce bruit ?

12 R. Au moins sept fois.

13 Q. Est-ce que vous vous souvenez, lorsque vous êtes arrivée à l'hôpital... Est-ce que
14 vous avez entendu des bruits lorsque vous vous trouviez à l'hôpital ?

15 R. Oui.

16 Q. Et qu'avez-vous entendu ?

17 R. « Boum ».

18 Q. Lorsque vous êtes arrivée à l'hôpital, est-ce que vous avez vu un docteur ?

19 R. Oui.

20 Q. Est-ce que quelqu'un s'est occupé de vous ?

21 R. Oui.

22 Q. Alors, que s'est-il passé à l'hôpital ? Après que vous êtes arrivée à l'hôpital, que
23 s'est-il passé ?

24 R. Bon, j'avais... j'avais porté un pantacourt, j'avais mis pagne dessus. Ils ont déchiré
25 tout ce que je portais pour voir où au juste j'étais blessée, mais ils ont pas retrouvé.
26 Bon, tout mon corps était blessé. Mais j'ai perdu beaucoup de sang. Mais les gars...
27 J'étais couchée sur mon dos, ils ont pas vu... (*inaudible*) était très grosse. Ils ont pas
28 vu au juste où j'étais blessée. Bon, ils m'ont laissée, ont dit : ah, pour moi, n'est pas

1 grave... que (*phon.*) je suis touchée. Ils m'ont laissée. Bon, comme je n'arrivais pas à
2 parler bien, ils m'ont laissée. Ils sont allés s'occuper « de les » autres. Après, j'ai
3 dormi, je me suis réveillée. Mes côtes me faisaient très mal, et mon ventre. C'est là ils
4 ont commencé à crier. Ils m'ont pris pour aller faire radio. Ils ont (*inaudible*) il y a les
5 balles dans mon ventre.

6 Q. Est-ce qu'ils vous ont dit ce qu'ils avaient trouvé après la radio ?

7 R. Ce qu'ils ont dit, ils ont dit... ils ont dit : il y a les balles dans mon ventre. C'est ce
8 qu'ils ont dit.

9 Q. Ils vous ont dit... Est-ce qu'ils vous ont dit combien il y en avait ?

10 R. Quatre.

11 Q. Donc, après que vous avez fait cette radio, que s'est-il passé?

12 R. Bon, ils m'ont envoyée. Ils ont dû regarder... Ce qu'ils ont donné, maintenant, on
13 dit que non, il peut pas enlever. (*Inaudible*) ont gagné deux... un... Quand ils ont tout
14 fait, les gars sont restés dedans. Maintenant, ils ont appelé deux femmes blanches de
15 Croix-Rouge. C'est « eux » qui sont venus m'opérer.

16 Q. Est-ce qu'elles vous ont expliqué ce qu'elles faisaient ?

17 R. Pardon ?

18 Q. Avant... Avant qu'elles ne vous opèrent, est-ce qu'elles vous ont dit ce qu'elles
19 allaient faire ?

20 R. Bon, on m'a envoyée quelque part, il y avait plein de... beaucoup de lumière. Ils
21 m'ont dit de respirer beaucoup. J'ai respiré. Ils ont dit ils vont me faire dormir. Ils
22 vont me faire dormir.

23 Q. Est-ce que vous savez quand vous avez eu cette opération ? Est-ce que vous savez
24 à quelle heure vous avez eu cette opération ?

25 R. Je peux dire... Bon, peut-être... Là, je me rappelle pas trop.

26 Q. Est-ce que vous vous souvenez du jour où cela s'est passé ?

27 R. Bon, c'est le même jour que j'ai fait... j'ai reçu les balles.

28 Q. Et vous dites... vous nous avez dit que ce sont deux femmes blanches de la

1 Croix-Rouge qui vous ont opérée.

2 Mais comment est-ce que vous savez qu'elles étaient de la Croix-Rouge ?

3 R. Bon, c'est ce qu'« ils » m'ont dit.

4 Q. Lorsque vous étiez à l'hôpital, est-ce que vous avez vu d'autres personnes
5 blessées à l'hôpital ?

6 R. Oui, beaucoup.

7 Q. Est-ce que vous avez vu comment ces personnes étaient habillées ?

8 R. Bon, ils étaient habillés... les habits de la maison.

9 Q. Est-ce que vous avez vu d'autres personnes à l'hôpital, à part les personnes qui
10 étaient blessées ?

11 R. Non.

12 Q. Après l'opération, lorsque vous vous êtes réveillée, comment est-ce que vous
13 vous sentiez ?

14 R. Bon, j'étais dans coma. Bon, me suis réveillée. Bon, j'avais... je disais « j'ai faim ».
15 J'ai dit le docteur que j'avais faim. Maintenant, il y a docteur qui allait payer café. Lui
16 qui avait mon... mon portable plus mon argent. Il allait payer café. Il m'a envoyé.
17 Quand il voulait me donner, y a un qui a tapé le café (*inaudible*). Mais là, il a dit :
18 « Pourquoi tu as tapé le café ? Que tu... tu lui donnes, elle va mourir, qu'elle doit pas
19 manger. »

20 Q. Est-ce que vous avez eu d'autres traitements, d'autres soins lorsque vous étiez à
21 l'hôpital ?

22 R. Oui, on venait nettoyer mon ventre, où ils ont opéré, là. J'avais reçu une balle
23 aussi dans cuisse. Ils ont nettoyé ça aussi.

24 Q. Est-ce qu'on vous a donné des médicaments lorsque vous vous... lorsque vous
25 vous trouviez à l'hôpital ?

26 R. Non. Eux ont dit : elle peut pas boire l'eau ni manger. Donc, je pourrais pas boire
27 le médicament, d'abord.

28 Q. Je vais répéter ma question et... et vous pourrez répéter votre réponse : est-ce

1 qu'on vous a donné des médicaments lorsque vous étiez à l'hôpital ?

2 R. Non.

3 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire, s'il vous plaît, où est-ce que vous avez été
4 blessée, à quels endroits de votre corps ?

5 R. J'étais blessée... C'est ici... J'avais le trou. J'étais blessée par cuisse. Tout mon
6 corps était gâté.

7 Q. Alors, vous avez dit « ici », vous avez montré quelque chose.

8 Est-ce que c'est votre estomac que vous venez de nous montrer ?

9 R. Non, c'est où les balles sont passées. Ici, c'est ici j'ai reçu les balles.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

11 Q. Madame le témoin, est-ce que vous pouvez vous lever, s'il vous plaît ? Est-ce que
12 vous pourriez vous lever ? Et montrez-nous où est-ce que vous... ce que vous voulez
13 nous montrer, lorsque vous dites « ici ».

14 M^{me} PACK (interprétation) : Oui, merci.

15 Q. Peut-être qu'il faudra que vous enleviez vos écouteurs avant de vous lever,
16 Madame.

17 Est-ce que vous pourriez vous mettre debout et nous montrer où est-ce que vous
18 avez été blessée ?

19 R. Bon, j'ai mis gaine, donc je vais pas l'enlever, « le » gaine, pour vous montrer,
20 sinon je peux pas...

21 Q. Non, non, non, juste au-dessus de vos vêtements. Montrez-nous... Montrez-nous
22 où est-ce que vous avez été blessée. C'est pas la peine de nous montrer les blessures,
23 mais montrez-nous les endroits où vous avez été blessée. Non, non, non, non, non,
24 ce n'est pas la peine de vous déshabiller, Madame. Levez-vous et montrez-nous,
25 par-dessus vos habits.

26 R. Ça, c'est... J'ai mis gaine pour fermer. Je dois enlever « le » gaine d'abord.

27 M^{me} PACK (interprétation) : Monsieur le Président, nous allons regarder les
28 photographies, la photographie, parce que nous avons une photographie.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Très bien, très bien.

2 Laissons. Ce n'est pas la peine de montrer quoi que ce soit.

3 M^{me} PACK (interprétation) :

4 Q. Nous avons une photographie, donc restez assise, ce n'est pas un problème.

5 Je vais vous poser d'autres questions au sujet du... du moment que vous avez passé
6 à l'hôpital.

7 Lorsque vous vous êtes réveillée après l'opération, est-ce que vous vous souvenez
8 quel jour c'était ?

9 R. Bon, je sais pas, mais ma nièce m'a dit j'ai fait au moins une semaine avant de me
10 réveiller.

11 Q. Alors, lorsque vous étiez à l'hôpital, vous venez de mentionner votre nièce.

12 Est-ce que des gens sont venus vous rendre visite à l'hôpital, lorsque vous étiez à
13 l'hôpital ?

14 R. Oui, le père de mon enfant est venu avec son patron, plus ma nièce.

15 Q. Alors, lorsque le fils de votre... le père de votre fils est venu, est-ce que vous vous
16 souvenez s'il vous a dit quelque chose, est-ce que... et est-ce que vous vous
17 souvenez de ce qu'il a dit ?

18 R. Tout ce qu'il m'a dit, il m'a dit *yako*, que s'il m'avait pas appelée de venir chercher
19 l'enfant, tout cela allait pas arriver. C'est ce qu'il m'a dit.

20 Q. Est-ce que vous avez parlé du corps de votre fils ?

21 R. Là, on n'a pas parlé « de le » corps de l'enfant là-bas.

22 Q. Est-ce que vous avez parlé du corps de votre fils avec le père de votre fils à un
23 autre moment ?

24 R. Ça, c'était à la maison.

25 Q. Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

26 R. Bon, c'est pas à moi il a causé. J'ai dit à mon oncle de lui demander pour le corps.

27 Lui, il m'a pas dit s'il a retrouvé le corps, s'il n'a pas trouvé. J'ai dit à mon oncle de
28 lui demander. Et moi (*phon.*), il m'a dit qu'il a retrouvé le corps. J'ai dit à mon oncle

1 de lui demander si l'enfant... s'il veut qu'on (*inaudible*) l'enterrer chez lui ou bien
2 chez nous. Mon oncle lui a demandé. Il a dit à mon oncle que non, qu'« elle » est
3 partie, il n'a pas retrouvé le corps. Mais il voulait pas me dire qu'il n'a pas retrouvé
4 le corps de l'enfant, qu'il m'avait menti, qu'il a retrouvé le corps. Mais quand ils sont
5 partis, ils ont pas retrouvé le corps. C'est ce que mon oncle m'a dit.

6 Q. D'accord.

7 Alors, toujours à l'hôpital, combien de fois est-ce que le père de votre fils est venu
8 vous rendre visite ?

9 R. Beaucoup de fois.

10 Q. Et est-ce qu'il y a d'autres personnes qui vous ont rendu visite ?

11 R. C'est la belle-mère de ma nièce qui est venue avec sa fille.

12 Q. Est-ce que vous vous souvenez quel jour vous avez quitté l'hôpital ?

13 R. Un mois, une semaine.

14 Q. Et comment est-ce que vous le savez ? Comment est-ce que vous savez que vous
15 êtes restée tout ce temps-là bas ?

16 R. J'ai demandé.

17 Q. À qui avez-vous demandé ?

18 R. J'ai demandé « à le » père de mon fils. J'ai demandé même « à le » docteur.

19 Q. Et lorsque vous étiez à l'hôpital, avez-vous été soignée ?

20 R. Quand je... Quand, là, maintenant, ils m'ont dit que : ah, je peux manger
21 maintenant, ils m'ont donné au moins trois comprimés de boire. C'est ça, seulement,
22 qu'ils m'ont donné.

23 Q. Après avoir quitté l'hôpital, où êtes-vous allée ?

24 R. Je suis allée à (Expurgé), chez ma grand-mère.

25 Q. Et là-bas, est-ce que vous avez été encore soignée ?

26 R. Oui.

27 Q. Quels soins avez-vous reçus ?

28 R. Les gens de Croix-Rouge venaient me soigner toujours. On venait nettoyer mon

1 ventre. Si je bois l'eau, je suis mouillée. Ma grand-mère me disait je pissais. J'ai dit je
2 pisse pas. Mais, je... ça sentait pas pipi. Maintenant, ils sont allés chercher le docteur.
3 Ils sont venus ouvrir le ventre. C'était défait.

4 Q. Avez-vous eu d'autres opérations ?

5 R. Après, on m'envoie au CHU de Treichville.

6 Q. Et pourquoi vous a-t-on emmenée là-bas ?

7 R. Voyez (*phon.*), le ventre était ouvert, le vent rentrait (*phon.*). Disons, le ventre était
8 trop pourri. Ça sentait très mauvais. La maison, tout le monde abandonnait la
9 maison pour moi, parce que (*phon.*) je sentais très mauvais. Le ventre était pourri, et
10 on gagnait pas le médicament pour me soigner. C'est après on m'a envoyée au CHU
11 de Treichville.

12 Q. Et que s'est-il passé au CHU de Treichville ?

13 R. Donc, on est arrivé au CHU de Treichville. Le docteur regardait mon ventre, que
14 le ventre est trop pourri, qu'on peut pas coudre, qu'on doit laisser le ventre... (*fin de*
15 *l'intervention inaudible*). C'est ce qu'ils m'ont dit.

16 Q. Et ensuite, on vous a opérée ?

17 R. Oui.

18 Q. Combien de temps êtes-vous restée au CHU — au CHU ?

19 R. Bon, peut-être deux semaines. Ça n'a pas trop duré là-bas.

20 Q. Et après cet hôpital, où êtes-vous allée ?

21 R. Bon, quand ça allait, j'ai commencé à marcher, le docteur a dit : « Ah, on peut
22 rentrer à la maison. »

23 Q. Êtes-vous retournée à la maison ?

24 R. Oui, chez ma grand-mère, à (Expurgé).

25 Q. Avez-vous été soignée encore après, une fois rentrée chez votre grand-mère ?

26 R. Non, je prenais seulement les comprimés.

27 Q. Je vais vous montrer une photographie.

28 M^{me} PACK (interprétation) : CIV-OTP-0071-2600. Il s'agit d'une photographie

1 expurgée et ce n'est que la photographie expurgée qui doit être montrée. De plus,
2 c'est un document confidentiel.

3 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

4 Il faudrait montrer la photographie en audience publique, mais à l'écran, sans que ce
5 soit diffusé à l'extérieur. Alors, je ne sais pas du tout comment m'y prendre. Donc, je
6 suis entre vos mains, Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Non, mais moi aussi, je suis
8 comme vous, je suis entre les mains de M^{me} le greffier.

9 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

10 Il convient, bien sûr, d'orienter les écrans face à la galerie.

11 Nous pouvons montrer la photographie, je crois.

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13 Merci.

14 M^{me} PACK (interprétation) :

15 Q. Est-ce que c'est vous sur la photographie, Madame le témoin ?

16 R. Oui.

17 Q. Pouvez-vous nous dire quand cette photographie a été prise ?

18 R. Quand j'ai *(inaudible)* à l'hôpital de Grand Marché, là, je suis allée à (Expurgé)
19 (Expurgé). C'est ça, mon cousin m'a pris photo.

20 Q. Est-ce que l'on voit les blessures, les blessures sur votre ventre ?

21 M^{me} PACK (interprétation) : J'aimerais demander le versement de ces photos au
22 dossier, et je n'ai pas envie de les remonter au témoin. Il y en a deux autres. Si mon
23 éminent contradicteur m'autorise, je préférerais ne pas avoir à les montrer au
24 témoin. C'est deux... trois photographies contemporaines du témoin.

25 M^e O'SHEA (interprétation) : Pas de problème.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je vous remercie.

27 M^{me} PACK (interprétation) : Je vais vous donner les numéros ERN :
28 CIV-OTP-0071-2599 — c'est la première, confidentielle, bien sûr, et expurgée.

1 Deuxième : CIV-OTP-071-2601 (*phon.*). Et donc, j'en demande le versement.

2 Je vous remercie.

3 Q. Avez-vous obtenu des documents de la part des deux hôpitaux où vous êtes
4 allée ?

5 R. Bon, à l'hôpital de Grand... Grand Marché, ils ont donné aussi, mais on a jeté.

6 Q. Et qu'en est-il de... du CHU de Treichville ?

7 R. Là, j'ai gardé. Là, je voulais jeter. Le docteur qui venait me soigner à la maison, il
8 m'a dit : « Où sont les ordonnances ? » J'ai dit : « J'ai jeté. » Mais « elle » a dit :
9 pourquoi j'ai jeté ? J'ai dit : « Ah, nous, on savait pas. » Il dit qu'on jette pas. Mais là,
10 il m'a dit : (*inaudible*) l'hôpital, si il revient, faut plus les jeter. Maintenant, pour le
11 CHU de Treichville, ça, j'ai gardé.

12 Q. Avez-vous donné ces documents aux enquêteurs du Bureau du Procureur, des...
13 des copies ?

14 R. Oui. Oui.

15 M^{me} PACK (interprétation) : Je vais montrer ces documents.

16 Bien sûr, le témoin a besoin d'aide pour lire, alors je ne vais pas les lire, je vais pas lui
17 demander de les lire non plus. Mais il s'agit de documents confidentiels. Le premier :
18 CIV-OTP-0071-2596, et il s'agit « fiche de »... c'est intitulé « fiche de sortie ». Et je ne
19 vais pas lire autre chose.

20 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

21 Q. Est-ce que vous voyez le document sur l'écran, en face de vous, sur l'écran ?
22 Est-ce que vous voyez le document à l'écran, en face de vous ?

23 R. Oui.

24 Q. Est-ce que vous reconnaissez ce document comme étant celui que vous avez
25 donné à l'enquêteur du Bureau du Procureur ?

26 R. Oui.

27 Q. Ils en ont fait une copie ?

28 R. Oui.

1 M^{me} PACK (interprétation) : J'aimerais aussi en demander le versement. Et c'est
2 tout...

3 Je présente mes excuses, Monsieur le Président, je vais m'habituer.

4 Donc, encore un document à montrer au témoin, montrer confidentiel :
5 CIV-OTP-0071-2597.

6 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

7 Je lis l'intitulé : « ordonnance médicale ».

8 Et pour le compte rendu, je tiens à donner la date.

9 M^e O'SHEA (interprétation) : Une minute, s'il vous plaît. Le témoin pourrait-elle
10 enlever son... ses écouteurs alors que l'on lit les dates ?

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

12 Q. Madame le témoin, pouvez-vous enlever les écouteurs ?

13 *(Le témoin s'exécute)*

14 Merci.

15 M^{me} PACK (interprétation) : Merci.

16 Donc, je donne lecture pour le compte rendu : « 18 avril 2011 ».

17 Q. Regardez, s'il vous plaît, le document à l'écran.

18 Pouvez-vous remettre vos écouteurs ?

19 *(Le témoin s'exécute)*

20 Vous pouvez m'entendre à nouveau, n'est-ce pas ?

21 R. Oui.

22 Q. Donc, regardez l'écran, s'il vous plaît. Reconnaissez-vous ce document comme
23 étant un document que vous avez montré à l'enquêteur du Bureau du Procureur,
24 dont ils ont fait une copie ?

25 R. Oui.

26 M^{me} PACK (interprétation) : Enfin, même exercice pour un... pour un autre
27 document confidentiel : CIV-OTP-0071-2599.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Pas besoin de lire quoi que

1 ce soit. Demandez-lui juste si elle reconnaît le document.

2 M^{me} PACK (interprétation) : Pas de problème.

3 Donc, c'est un document qui va être affiché à l'écran dans une seconde.

4 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

5 Q. Reconnaissez-vous ce document qui est à l'écran ? Est-ce que vous reconnaissez
6 ce document ?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. Il s'agit bien d'un document que vous avez montré aux enquêteurs du Bureau du
9 Procureur dont ils ont fait une copie, n'est-ce... *(fin de l'intervention non interprétée)*.

10 R. Oui.

11 Q. Est-ce que vous vous souvenez combien de temps vous avez dû prendre des
12 médicaments après votre blessure, après avoir été blessée ?

13 R. Non.

14 Q. Est-ce que vous vous souvenez si... Est-ce que vous vous souvenez, lorsque vous
15 avez quitté l'hôpital d'Abobo, est-ce que vous vous souvenez si c'était avant ou
16 après l'arrestation de Laurent Gbagbo ?

17 R. Ça veut dire quoi ? Je comprends pas.

18 Q. J'aimerais vous demander des... vous demander ce qu'il en est du déroulement
19 des événements, des dates. Ça pourrait nous aider.

20 R. Non.

21 Q. Pas de problème.

22 Alors, je vous pose la question suivante : est-ce que vous souffrez encore du fait de
23 vos blessures ?

24 R. Oui.

25 Q. Et vous avez mal où ?

26 R. Mon ventre, plus mon pied.

27 Q. Et comment est-ce que cela vous affecte ? Quelles sont les conséquences pour
28 votre vie ?

1 R. Je comprends pas ce que tu veux dire.

2 Q. Est-ce que vous travaillez encore, comme avant ?

3 R. Non.

4 Q. Et pourquoi ?

5 R. Bon, j'ai essayé de travailler. Je supporte pas. Un peu, je tombe malade. J'ai essayé
6 au moins deux fois. Mon patron dit : elle peut pas supporter. Chaque jour je
7 travaille, au moins deux semaines, trois semaines, je tombe malade. Donc, je suis
8 allée essayer encore. Je tombe malade. Donc, j'ai arrêté.

9 Q. Et pourquoi est-ce que vous tombez malade ?

10 R. Bon, c'est les douleurs. Souvent, mon bas-ventre me bloque, je peux pas marcher.
11 On m'attrape pour m'envoyer à la maison.

12 Q. Merci.

13 Je n'ai plus de questions à vous poser, mais vous devez encore rester sur... à votre
14 place parce qu'on va... d'autres personnes vont vous poser des questions.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup, Madame
16 Pack.

17 Je vais maintenant donner la parole aux représentants légaux des victimes.

18 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Merci.

19 L'Accusation a abordé l'essentiel de mes questions. J'ai deux questions à poser au
20 témoin.

21 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

22 PAR M^e MASSIDDA :

23 Q. Bonjour, Madame.

24 R. Bonjour.

25 Q. Je vais vous poser juste deux questions.

26 Avez-vous pu jamais récupérer le corps de votre fils ?

27 R. Non.

28 Q. Est-ce que cela signifie qu'à aujourd'hui vous n'avez pas pu enterrer votre

1 enfant ?

2 R. Non.

3 Q. Je vous remercie.

4 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

6 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Nous avons
7 terminé.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Il y a eu des voix qui se sont
9 chevauchées à un moment ou à un autre. Je... Nous avons eu note de la cabine
10 d'interprétation. Veuillez faire quelque chose, Madame Massidda.

11 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Oui. En ce qui concerne le *transcript* français, la
12 réponse est correctement consignée, ainsi que la question — en français, c'est
13 correctement consigné.

14 Et en revanche, dans la transcription anglaise, il y a un petit problème, alors je vais
15 poser ma question à nouveau pour que le... cela soit correctement consigné au
16 compte rendu.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

18 M^{me} MASSIDDA (interprétation) :

19 Q. Je suis vraiment désolée, Madame, mais j'allais un peu trop vite. J'oublie toujours
20 qu'on parle la même langue, et donc je devrais poser cinq secondes avant de... poser
21 une autre question.

22 Vous venez de nous dire que vous n'avez pas pu récupérer le corps de votre enfant ?

23 R. Oui.

24 Q. Et je vous ai donc demandé : est-ce que cela signifie que vous... à aujourd'hui,
25 vous n'avez pas pu enterrer votre enfant ?

26 R. Oui.

27 Q. Merci beaucoup.

28 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : Je pense que, maintenant, le compte rendu est

1 parfaitement correct.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci.

3 Nous allons maintenant donner la...

4 Ah, nous allons faire la pause. Je ne vais pas donner la parole à la Défense pour
5 uniquement cinq minutes. Donc, nous ferons la pause et nous reprendrons à 11 h 30.

6 Merci.

7 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

8 *(L'audience est suspendue à 10 h 51)*

9 *(L'audience publique est reprise à 11 h 33)*

10 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

11 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

12 Veuillez vous asseoir.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bonjour.

14 Je vois que M^{me} le Procureur est debout, est prête à intervenir ?

15 M^{me} PACK (interprétation) : Oui, il s'agit du... de la capture d'écran, en fait, que
16 nous avons présentée un peu plus tôt. Je n'avais... Je n'avais pas compris qu'il fallait
17 lui attribuer une cote séparée — cote ERN séparée, j'entends. Donc, nous sommes en
18 train de nous intéresser à la question. Alors, il y a... Bien sûr qu'il y avait des copies
19 précédentes, mais c'est le même PDF ; il s'agit tout simplement de lui attribuer le...
20 la cote ERN idoine pour le dossier.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup.

22 Et bonjour à nouveau à vous, Madame le témoin.

23 Voilà, nous avons eu un peu plus d'une demi-heure de repos, et le moment est venu
24 pour que la Défense vous pose des questions, Madame.

25 Est-ce que vous êtes prête ?

26 R. Oui.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Très bien.

28 Donc, je donne la parole à la Défense de M. Gbagbo. Et je vois M^e O'Shea prêt à

1 intervenir.

2 Donc, je suppose que c'est vous qui allez poser les questions, Maître O'Shea. Vous
3 avez la parole.

4 M^e O'SHEA (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

5 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

6 PAR M^e O'SHEA (interprétation) :

7 Q. Madame... Madame le témoin, je m'appelle Andreas O'Shea, et je représente les
8 intérêts du Président Laurent Gbagbo qui est assis derrière moi.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Excusez-moi. Excusez-moi.

10 Vous n'étiez pas présent l'autre fois, mais est-ce que nous pouvons convenir de dire
11 « M. Gbagbo » ? Et je m'adresse aussi au Procureur parce que vous avez dit ce matin,
12 Madame, « Laurent Gbagbo ». Vous n'avez pas dit « M. Laurent Gbagbo », vous
13 avez tout simplement dit « Laurent Gbagbo ».

14 Donc, pour que tout soit bien équitable, soit « M. Laurent Gbagbo », soit
15 « M. Gbagbo ».

16 M^e O'SHEA (interprétation) : D'accord, Monsieur le Président.

17 Q. Madame le témoin, je dois dire que, ce matin, vous avez très, très bien répondu
18 aux questions qui vous ont été posées par l'Accusation, en ce sens que vous avez
19 répondu aux questions qui vous avaient été posées et vous n'avez répondu qu'aux
20 questions qui vous ont été posées. Et donc, je vais vous demander de poursuivre en
21 ce sens et de continuer à répondre de cette façon, et je vous en remercie par avance.

22 Alors, bien entendu, vous êtes un témoin protégé, et tout comme l'Accusation, je
23 vais faire des efforts pour m'assurer de ne pas révéler votre identité. Alors, bien
24 entendu, la Chambre contrôle ce que je dis. Si je pose une question qui est telle que
25 cela divulguera votre identité, quelqu'un interviendra et m'interrompra.

26 Alors, voilà quelle est ma première question...

27 M^e O'SHEA (interprétation) : Monsieur le Président, il s'agit de la religion de cette
28 dame. Je pense que je peux poser cette question au sujet de sa religion en audience

1 publique, n'est-ce pas ?

2 Q. Madame le témoin, vous êtes chrétienne, n'est-ce pas ?

3 R. Oui.

4 Q. Et durant les événements, à savoir durant la période qui a suivi les élections, vous
5 nous dites que vous avez habité un endroit qui s'appelle Avocatier ?

6 R. Oui.

7 Q. Et Avocatier se trouve dans Abidjan ? Cela fait partie d'Abidjan, n'est-ce pas ?

8 R. Oui.

9 Q. Et Avocatier, est-ce que cela fait partie du quartier d'Abobo ou est-ce que c'est
10 différent ?

11 R. Oui, c'est Abobo.

12 Q. Et à l'endroit où vous habitez, est-ce qu'il y avait d'autres chrétiens qui vivaient
13 dans cet endroit, si vous le savez ?

14 R. Oui.

15 Q. Alors, voilà ce que je souhaiterais vous demander, Madame : pendant la période
16 de Noël de l'année 2010, donc après... après le 28 novembre, après les élections, et
17 pendant, donc, cette période de Noël, est-ce que vous étiez à Avocatier ?

18 R. Non.

19 Q. Donc, où étiez-vous pendant le mois de décembre ?

20 R. Je suis à Houphouët-Boigny.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

22 Q. Pourriez-vous répéter où vous étiez, Madame, en décembre 2010, parce que les
23 interprètes ne l'ont pas entendu ?

24 R. J'étais à Houphouët-Boigny.

25 M^e O'SHEA (interprétation) :

26 Q. Et Fauboin (*phon.*), où se trouve Fauboin (*phon.*) ?

27 R. C'est à Abobo.

28 Q. Et chez qui étiez-vous, pendant cette période ?

1 R. Quelle période ?

2 Q. Pendant le mois de décembre, vous nous avez dit... Il s'agit bien du mois de
3 décembre 2010. Vous dites que vous étiez à Fauboin (*phon.*), qui fait partie du
4 quartier d'Abobo. Ne nous donnez pas de nom, mais... Excusez-moi.

5 M. N'DRY : Monsieur le Président, juste pour qu'on puisse se retrouver. Je pense
6 qu'il y a un problème au niveau de la traduction : il s'agit d'Houphouët-Boigny.
7 Voilà. Et il y a... il y a une mauvaise... Faudrait pas que quelque temps après on
8 puisse relire et ne pas retrouver cet endroit. Il s'agit d'Houphouët-Boigny.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup. Merci
10 beaucoup. Je vous suis reconnaissant que quelqu'un comme vous qui connaissez les
11 noms, les lieux réagisse. Merci beaucoup.

12 M^e O'SHEA (interprétation) : Oui, en effet, intervention extrêmement utile. Merci
13 beaucoup.

14 Q. Oui, donc, ne nous dites... ne nous donnez pas de nom, ne nous... ne nous dites
15 pas de nom, mais lorsque vous étiez à Houphouët-Boigny pendant le mois de
16 décembre, avec qui étiez-vous, chez qui étiez-vous ? Vous pourriez nous dire quels
17 étaient les liens que vous aviez avec cette personne ?

18 R. Je vis seule (*phon.*).

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

20 Q. Nous n'avons pas entendu la réponse, Madame.

21 R. Je suis chez moi-même.

22 Q. Madame, Madame le témoin, est-ce que vous pourriez, je vous prie, répéter la
23 réponse à la question qui vous avait été posée ? On vous avait demandé chez qui ou
24 avec qui vous étiez lorsque vous étiez à Houphouët-Boigny.

25 R. Houphouët-Boigny était chez moi-même, (Expurgé).

26 M^e O'SHEA (interprétation) :

27 Q. Et pendant cette période, donc la période de Noël, et juste après la période de
28 Noël, est-ce que vous avez passé du temps avec le père de votre enfant ?

1 R. Non.

2 Q. Et pendant le mois de décembre, alors que vous étiez à Houphouët-Boigny avec
3 (Expurgé), quelle était la situation à Abobo ? Je pense à la... Je pense surtout à
4 l'aspect de la sécurité. Comment est-ce que cela se passait ?

5 R. C'était... Ça va bien.

6 Q. Donc, vous êtes en train de nous dire que, pendant le mois de décembre, vous
7 n'avez pas entendu de tirs, d'obus ou de « boum », comme vous l'avez indiqué ?

8 R. Non.

9 Q. Et pendant le mois de janvier, où est-ce que vous étiez ? Où avez-vous séjourné ?

10 R. Vous parlez de cette année-là, ou bien je sais pas. (*Inaudible*) fait le 2010, et moi, je
11 sais pas compter, je sais pas qu'est-ce que ça veut dire. Donc, moi, je veux savoir...
12 Moi, j'ai pas (*inaudible*) de cette année.

13 Q. Oui, pendant l'année 2010... 2011, excusez-moi, 2011, donc le mois de janvier,
14 juste après Noël, donc le mois de janvier 2011, c'est de cela dont je vous parle, où
15 est-ce que vous étiez pendant cet... pendant ce mois-là ?

16 R. 2011, c'est cette année-là... 2011. Moi, je sais pas calculer, donc je m'intéresse pas.
17 Tout ce que je veux savoir, cette année-là, je peux comprendre pour vous... pour
18 répondre.

19 Q. Alors, voilà ce que j'aimerais savoir, en fait : est-ce que vous vous souvenez
20 quand vous êtes partie de Houphouët-Boigny pour retourner à Avocatier ? Vous
21 vous souvenez de quand est-ce que cela s'est passé ?

22 R. Bon, quand j'étais à Avocatier, c'est où j'avais reçu les balles. Ça allait bien chez
23 moi, c'est... c'est... je suis allée prendre maison à... à Houphouët-Boigny.

24 Q. Donc, c'est à Avocatier qu'on vous a tiré dessus, n'est-ce pas ?

25 R. Oui.

26 Q. Est-ce que vous pouvez confirmer qu'au début de l'année 2011, vous étiez
27 toujours à Abobo ?

28 R. C'est ce que je vous ai dit : 2011, je sais pas qu'est-ce que ça veut dire. Je « n'ai »

1 pas allée à l'école, donc je ne sais pas comment vous répondre.

2 Q. Merci.

3 C'est le mois qui suit Noël 2010. Là, vous étiez toujours à Abobo. Vous êtes restée
4 dans le quartier Abobo, n'est-ce pas ?

5 R. C'est ce que je vous ai dit, 2010, je peux pas vous répondre ; j'ai dit je comprends
6 pas ce que ça veut dire.

7 Q. Essayez de repenser aux élections. Il y a eu les élections, et ces élections, elles se
8 sont terminées à la fin du mois de novembre 2010, et les résultats, ils ont été
9 annoncés au début du mois de décembre. Vous vous souvenez de cela ?

10 R. Vous voulez dire quand on a fini de fêter et puis, la guerre a commencé ou bien ?
11 Ou bien je sais pas.

12 Q. Alors, quand est-ce que la guerre a commencé, d'après vous ?

13 R. Vous m'avez posé question ou bien ?

14 Q. Oui, oui.

15 Voilà ce que je vous ai demandé : d'après vous, d'après ce dont vous vous souvenez,
16 Madame, quand est-ce que la guerre a commencé, à Abidjan ?

17 R. Bon, ce que moi je sais, qu'on a fini de fêter, je sais pas si ça fait au moins le mois,
18 je sais pas, ça je me rappelle pas. Quand la guerre a commencé, là, ils ont fêté
19 Pâques. En ce temps, j'étais au... à l'hôpital.

20 Q. Donc, est-ce que vous êtes en train de nous dire que la guerre a commencé après
21 Pâques ? La guerre, elle n'a pas commencé après Noël ?

22 R. Non, on a fini de fêter d'abord.

23 Q. Donc, vous avez fini de fêter Pâques, et c'est après que la guerre a commencé ou
24 est-ce que vous aviez fini de fêter Noël et après la guerre a commencé ? C'est après
25 Noël ?

26 R. Oui, après Noël.

27 Q. Donc, lorsque la guerre a commencé, d'après ce que vous savez, c'était une guerre
28 entre qui et qui ?

1 R. Gbagbo/Alassane.

2 Q. Donc, pendant cette période, après que vous avez fini de fêter Noël, est-ce que
3 vous avez vu des soldats des deux camps, des soldats de Gbagbo et des soldats pour
4 Alassane ? Est-ce que vous avez vu ces soldats à Abobo ?

5 R. Non.

6 Q. Et lorsque la guerre a commencé, est-ce que vous êtes sortie de votre maison
7 pour...

8 R. Ça, c'est-à-dire, là, j'étais pas là, j'étais à... à Divo.

9 Q. Alors, quand est-ce que vous êtes allée à Divo, à quel mois ?

10 R. Je peux dire, c'est le mois de janvier.

11 Q. Et combien de temps est-ce que vous êtes restée à Divo : plusieurs jours, ou
12 plusieurs semaines, ou plusieurs mois ?

13 R. J'ai fait une semaine.

14 Q. Et est-ce que c'est pendant cette période que vous avez reçu un appel
15 téléphonique du père de votre fils qui vous a demandé de venir chercher votre fils
16 alors que vous étiez à Divo ?

17 R. Oui.

18 Q. Alors, j'aimerais maintenant que nous remontions à la période qui a précédé votre
19 voyage à Divo. Vous nous avez dit que c'était en janvier, mais entre les fêtes de Noël
20 et le moment où vous êtes allée à Divo, pendant cette période, entre les deux, est-ce
21 que vous sortiez dans Abobo pour faire vos courses, par exemple ?

22 R. Vous voulez répéter ?

23 Q. Avant que vous n'alliez à Divo, pendant la période qui a suivi Noël, est-ce que
24 vous êtes sortie dans Abobo pour faire des courses, des commissions, ou pour
25 d'autres raisons ? Est-ce que vous êtes sortie dans Abobo ?

26 R. Non.

27 Q. Donc, entre Noël et le moment où vous êtes allée à Divo, vous êtes restée chez
28 vous tout le temps ? Vous étiez tout le temps dans votre maison ?

1 R. Oui.

2 Q. (*Intervention non interprété*)

3 R. Moi, je suis dans la maison, je regarde les films avec mes sœurs. On n'était pas
4 loin du marché. Le marché était devant nous, c'est-à-dire, je partais à Divo, c'est
5 beaucoup. C'est aussi (*inaudible*) à Divo. C'est là-bas j'aimais beaucoup aller.

6 Q. Donc, lorsque vous étiez à Abobo, en décembre, et pendant les premiers jours du
7 mois de janvier, est-ce que vous avez entendu s'il y avait des militaires pro-Alassane
8 qui se déplaçaient dans Abobo ? Est-ce que vous avez entendu parler de cela ?

9 R. Non.

10 Q. Vous nous dites que vous regardiez la télévision pendant cette période. Est-ce que
11 vous regardiez les nouvelles, le journal ?

12 R. Bon, pas souvent. Bon, je regarde pas trop les journaux. Mais, souvent, ma sœur
13 dit : « Ah ! Ils ont tué les gens. » Je cours, je viens regarder.

14 Q. Alors, j'aimerais maintenant que nous parlions de la conversation téléphonique
15 que vous avez eue avec le père de votre fils.

16 Donc, il vous a appelée, il vous a téléphoné pour vous demander de venir chercher
17 votre fils à Abidjan. Donc, vous êtes à Divo, il vous appelle au téléphone.

18 Est-ce que vous pourriez nous dire, s'il vous plaît, et réfléchissez à vos souvenirs,
19 mais est-ce que vous... est-ce que vous êtes en mesure de nous dire ce que vous a dit
20 le père de votre fils lorsqu'il vous a téléphoné ?

21 R. Il m'a dit que ça tirait à Abidjan et que... de venir chercher l'enfant, on va aller au
22 village.

23 Q. Lorsqu'il vous a dit... Lorsqu'il vous a parlé du village, est-ce qu'il parlait de
24 Divo ou est-ce qu'il parlait d'un autre village ?

25 R. Chez moi, au village.

26 Q. Et, chez vous, est-ce que... est-ce que la situation était calme pendant cette
27 période ? Est-ce que la situation était sûre ?

28 R. Bon, mes cousines et tous, ils étaient partis. Il y avait le convoi pour aller. Donc, je

1 voulais partir eux. Après, on a appelé pour dire qu'ils m'ont (*inaudible*) pour
2 participer (*phon.*), j'ai fait accident. Donc, il y a les autres qui sont partis. Il y a les
3 autres... Celle qui était là, elle a pris sa valise, elle est partie. Elle m'aimait beaucoup,
4 ma nièce. Elle, elle s'est retournée pour aller me retrouver à l'hôpital. Donc, le convoi
5 est parti sans moi.

6 Q. Ma question est simplement la suivante : à Divo... lorsque vous étiez à Divo,
7 quelle était la situation, là-bas, sur le plan de la sécurité ?

8 R. Il y avait rien, là-bas.

9 Q. Donc, lorsque le père de votre enfant vous a dit qu'il y avait des tirs à Abidjan et
10 que vous devriez venir chercher l'enfant, est-ce que vous avez exprimé des craintes,
11 des peurs, en parlant au père de votre enfant, par rapport à votre venue sur place ?

12 R. Bon, j'avais peur. Même ma... ma cousine, elle aussi, elle partait là-bas. Elle allait
13 me trouver. Nous (*inaudible*) revenait ensemble. Mais quand on est arrivés, ça tirait...
14 ça tirait aussi.

15 Q. Est-ce que vous n'avez pas laissé entendre au père de votre enfant qu'il pourrait
16 vous amener l'enfant plutôt que d'aller, vous, dans une région où il y avait des tirs ?

17 R. Bon, il m'a appelée pour dire non, ça tire. C'est mon enfant, donc moi aussi,
18 j'avais décidé d'aller chercher l'enfant, quand il m'avait dit de venir chercher
19 l'enfant. Donc, je n'ai pas discuté.

20 Q. Donc, vous êtes partie pour Abidjan, et ce matin, vous avez expliqué être allée
21 directement dans... là où vous habitez, à Avocatier. Est-ce exact ?

22 R. Je partais là-bas, mais je suis pas arrivée.

23 Q. Vous avez expliqué être allée chez le père pour chercher l'enfant. Est-ce exact ?

24 R. Oui, je suis allée là-bas.

25 Q. Et est-ce que le père était présent lorsque vous êtes arrivée sur place ?

26 R. Bon, on s'est croisés au rond-point de Sans Manquer. Il m'a donné
27 transport (*phon.*). Moi, je suis allée chez lui pour aller chercher l'enfant.

28 Q. Combien de temps faut-il pour aller du croisement Sans Manquer jusqu'au lieu

1 où habitait le père ?

2 R. En tout cas, c'est pas loin. On peut marcher, c'est pas loin.

3 Q. Est-ce que cela demande quelques minutes ou quelques heures pour s'y rendre à
4 pied, en marchant ?

5 R. C'est comme ici, au goudron.

6 Q. Lorsque vous dites « nous nous sommes par hasard croisés au croisement Sans
7 Manquer », est-ce que vous l'avez croisé là-bas parce que vous aviez prévu de l'y
8 croiser, ou était-ce par hasard ?

9 R. Bon, il m'a dit qu'il partait quelque part, qu'il était pressé. Il m'a appelé et
10 (*inaudible*)... vais Sans Manquer. Il dit : « On n'a qu'à se croiser là-bas. » De là, il m'a
11 donné transport et puis il est parti à son patron. Et là, moi, je suis allée chez lui pour
12 aller chercher l'enfant.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Excusez-moi, Monsieur...
14 Maître O'Shea.

15 M. N'DRY : Chère confrère, excusez-moi, vraiment.

16 Monsieur le Président, vraiment, excusez-moi. C'est pour nous aider.

17 Alors, sur Sans Manquer, j'observe qu'au niveau du *transcript* en français, ça va, mais
18 en anglais, c'est souvent (*épellation manquante*), souvent « Saint-Mandé » (*phon.*). Et
19 donc, il y a un problème. C'est « Sans Manquer ». Même si on fait la traduction en...
20 en... en anglais, je pense qu'il faut garder le nom, hein. C'est un lieu.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, tout à fait, les noms de
22 lieux doivent être écrits tels quels, bien entendu.

23 Bien, merci. Désolé de cela. Nous... je... ferons de notre mieux.

24 Q. Madame le témoin, je ne sais pas si vous avez entendu les interprètes qui ont une
25 tâche difficile. Donc, nous allons essayer de faire de notre mieux pour leur faciliter
26 un peu la tâche, car leur travail est difficile. Donc, si vous vous rapprochez un tout
27 petit peu plus du micro ou que vous rapprochiez le micro un peu plus près de vous
28 et que vous parliez clairement et à voix haute, en articulant bien, cela nous aiderait.

1 Merci beaucoup.

2 (*Le témoin s'exécute*)

3 La parole est à nouveau à vous, Maître O'Shea.

4 M^e O'SHEA (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.

5 Q. Madame le témoin, où vivait le papa de votre enfant ?

6 R. Au Sans Manquer.

7 Q. Et est-ce qu'il avait sa propre maison, ou est-ce qu'il vivait avec son fils ?

8 R. Au Sans Manquer, il vivait avec son père.

9 Q. Quand vous êtes venue de Divo pour aller à Abidjan et que vous avez pris la
10 route vers Sans Manquer, est-ce que vous êtes passée devant Adjani (*phon.*) ?

11 R. Où ? Vous parlez d'Adjamé ?

12 Q. Oui, tout à fait.

13 R. Oui, c'est à Adjamé, on descend.

14 Q. Lorsque vous êtes arrivée à Adjamé, est-ce que vous avez rencontré quelqu'un ou
15 est-ce que vous avez continué votre chemin vers Sans Manquer ?

16 R. (*Début de l'intervention inaudible*)... Je suis descendue à Adjamé. Je suis allée... je
17 suis allée à... à... à (Expurgé), chez ma grand-mère. C'est là j'ai appelé (Expurgé)
18 pour dire : « Je suis arrivée. » Mais je suis pas allée directement à Avocatier. Je suis
19 allée à (Expurgé). J'ai appelé (Expurgé), j'ai dit : « Je peux venir », que ça (*inaudible*)...
20 que je peux venir. C'est là je suis venue. C'est de là j'ai pris l'enfant, je partais chez
21 moi, maintenant. On a reçu obus.

22 Q. Donc, est-ce que j'ai bien compris, en écoutant ce que vous avez dit, c'est que
23 lorsque vous étiez à Adjamé, vous n'avez rencontré personne ?

24 R. Oui.

25 Q. Au moment où vous avez entrepris ce déplacement, à quoi ressemblait la
26 situation à Adjamé sur le plan de la sécurité ?

27 R. Bon, le jour je partais au Sans Manquer, je suis arrivée à Adjamé. (*Inaudible*)...
28 c'est moi qui dois arriver à Adjamé, avant d'arriver à Abobo. Ça tirait beaucoup, ça

1 tirait très beaucoup. Donc, je suis allée me cacher quelque part. J'ai appelé le père de
2 mon enfant, j'ai dit : « Ça tire beaucoup. »

3 Donc, je suis cachée quelque part. J'ai dit : « Si ça se calme, je vais venir. » Mais en
4 partant, ça tirait beaucoup, beaucoup, donc... courait.

5 Q. Est-ce que cela englobe également Adjamé ? Est-ce qu'il y avait également
6 beaucoup de tirs à Adjamé ?

7 R. Oui.

8 Q. Lorsque vous avez rencontré le père de votre enfant, il vous a donné de l'argent
9 pour le transport, et ensuite, vous êtes allée chez lui, dans la maison du père de votre
10 enfant, sans lui. Est-ce exact ?

11 R. Oui.

12 Q. Et quelle était la situation sur le plan de la sécurité au moment où vous vous êtes
13 rendue seule dans sa maison ?

14 R. C'était sûr... Ça tirait pas, ça... ça tirait pas.

15 Q. Pourquoi est-ce que le père de votre enfant ne vous a pas accompagnée jusqu'à
16 l'extérieur d'Abidjan puisque la situation était si dangereuse sur le plan de la
17 sécurité ?

18 R. J'étais pas loin de chez lui. J'ai pas allé seule (*phon.*). Je vous ai dit : c'est genre
19 comme ici au goudron.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

21 Q. Excusez-moi. Est-ce que vous pourriez expliquer ce que vous entendez par « d'ici
22 jusqu'au goudron », parce que je ne sais pas de quel goudron vous parlez ?

23 R. Le goudron d'ici, tout prêt ici, là.

24 Q. Mais combien de minutes faut-il pour s'y rendre : cinq minutes ? C'est la même
25 question que le conseil vous a posée il y a quelques minutes, et vous avez dit : « d'ici
26 jusqu'au goudron », ce qui ne signifie pas grand-chose pour nous, je pense.

27 R. Je sais pas.

28 M^e O'SHEA (interprétation) :

1 Q. Bien. Donc, c'est une courte distance à parcourir entre l'endroit où vous avez
2 rencontré le papa de votre enfant et sa maison. Mais la distance entre sa maison et
3 les... l'extérieur d'Abidjan n'est pas si courte que cela. Donc, pour aller de Sans
4 Manquer... pour sortir de Sans Manquer et sortir d'Abidjan, il fallait passer par des
5 endroits où il y avait des tirs, n'est-ce pas ?

6 R. Vous pouvez répéter ?

7 Q. Bien, je vais essayer d'aller directement au but.

8 Vous avez quitté Abidjan seule, avec votre enfant. Pourquoi est-ce que le papa de
9 votre enfant ne vous a pas accompagnée jusqu'à la sortie d'Abidjan, étant donné la
10 situation dangereuse ?

11 R. C'était pour aller chez moi. Je l'ai aussi dit, il partait quelque part. Il était toujours
12 dans même Abidjan. Il partait à la maison.

13 Q. Quel est le travail que fait le papa de votre enfant ?

14 R. C'est un maçon.

15 M^e O'SHEA (interprétation) : Est-ce que je pourrais avoir un instant, Monsieur le
16 Président ? J'ai une question de l'accusé, M. Gbagbo.

17 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

18 Q. Et qu'est-ce qu'il partait faire ? Est-ce que vous le savez ?

19 *(Silence du témoin)*

20 Est-ce qu'il y avait une raison qui le... l'empêchait de vous accompagner à travers
21 cette zone dangereuse ? Est-ce que vous aviez connaissance d'une raison pour
22 laquelle il ne pouvait pas le faire ?

23 R. Je vous ai dit : quand je suis arrivée à Abobo, ça tirait pas. C'est arrivée au Grand
24 Marché, ça a commencé à tirer. C'est à Adjamé, ça tirait beaucoup, mais à Abobo, ça
25 tirait pas.

26 Q. Savez-vous si le père de votre enfant était un combattant ?

27 R. Non.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

1 Q. Vous voulez dire que vous ne savez pas ou bien qu'il n'était pas un combattant ?

2 R. Ça, je sais pas. Je vivais pas avec lui.

3 Q. *Thank you.*

4 M^e O'SHEA (interprétation) :

5 Q. Puis-je vous poser cette question : pourquoi est-ce que votre enfant était chez son
6 père, et le père de son père, et non pas avec vous, de manière générale ?

7 R. Bon, moi... moi, en ce temps, je vivais chez ma tante. Avocatier, je vivais chez ma
8 nièce. J'étais avec ma tante ; elle n'était pas gentille. Je suis allée (*inaudible*) à
9 Avocatier, avec ma nièce. Donc, j'étais pas chez moi. Je suis allée quelque part pour
10 aller me reposer, pour rester là-bas, pour continuer mon travail. Là, j'étais pas chez
11 moi, donc il peut pas amener (*phon.*) l'enfant. Donc, l'enfant était chez son père, et
12 moi, j'étais chez ma tante.

13 Q. Et avant le jour où vous avez été chercher votre enfant et vous avez été blessée,
14 quelle était la dernière fois où vous aviez vu votre enfant, avant ce jour-là ?

15 R. Vous pouvez répéter ?

16 Q. Oui, bien sûr.

17 Vous avez dit à cette Cour, et vous avez raconté dans quelles circonstances vous
18 avez perdu votre enfant, vous avez décrit ce qui s'est passé au cours de cette journée,
19 et la question que je vous pose maintenant est la suivante : avant ce jour-là, avant le
20 jour où vous avez été blessée, quel était le dernier jour où vous aviez vu votre enfant,
21 votre garçon ?

22 R. C'est le jour il était mort.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

24 Q. La question est plutôt : depuis combien de temps n'aviez-vous pas vu votre
25 enfant avant le jour où il est décédé, où il est mort ?

26 R. Je comprends pas ce que vous me dites.

27 Q. Madame le témoin, vous avez vu votre fils le jour où, malheureusement, il est
28 mort ; c'est exact ?

1 R. Oui.

2 Q. Combien de jours avant ce jour-là ne l'aviez-vous pas vu ? Est-ce que vous ne
3 l'aviez pas vu une semaine, ou deux semaines, ou... pendant trois semaines avant
4 que vous ne le voyiez le jour où il est mort ?

5 R. Bon, ça fait au moins trois semaines on s'est pas encore vus, puis il est mort
6 (*phon.*).

7 Q. Bien. Merci.

8 M^e O'SHEA (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

9 Q. Madame le témoin, lorsque vous vouliez voir votre... votre enfant, est-ce que c'est
10 toujours vous qui vous rendiez chez... le père de votre enfant ? Était-ce la normale ?

11 R. Oui, c'est moi-même allais chez lui.

12 Q. Et quand vous alliez voir votre enfant, est-ce que vous aviez toujours une relation
13 avec le père de votre enfant ou est-ce que c'était terminé entre vous ?

14 R. Y avait rien entre nous. On s'est laissés, l'enfant avait 1 an.

15 Q. Vous avez dit un peu plus tôt qu'il était maçon.

16 Que savez-vous d'autre sur son travail ?

17 R. Bon, il faisait (*inaudible*)... les feuilles (*phon.*) qu'on met dans la maison pour
18 protéger la maison. Il faisait ça aussi.

19 Q. Et vous avez appris cela en parlant avec lui ou d'une autre façon ?

20 R. Bon, en parlant avec lui.

21 Q. Et est-ce que vous lui parliez souvent au téléphone ?

22 R. Non.

23 Q. Vous avez dit qu'il y avait quelqu'un de votre famille qui vivait avec lui. Est-ce
24 exact ?

25 R. Qui vivait avec qui ?

26 Q. Avec le père de votre enfant.

27 R. Je n'ai pas dit ça.

28 Q. Bien, excusez-moi, c'est moi qui avais mal compris.

1 Bien. Si nous revenons à l'incident, au moment où vous... où vous avez reçu une
2 balle.

3 Vous avez dit un peu plus tôt que l'on vous a tiré dessus à Avocatier. À quelle
4 distance se trouve Avocatier de la gare d'Abobo (*phon.*) ?

5 R. C'est loin.

6 Q. Alors, en transport en commun, combien de temps est-ce que cela prend ?

7 R. Bon, on prend 200. Souvent, ça dépend, 100 francs, 150.

8 Q. Mais ce sont des kilomètres, des minutes ? Lorsque vous dites « 150 à 200 », à
9 quoi faites-vous référence ?

10 R. Moi, je parle du transport.

11 Q. Vous nous parlez du prix ; c'est cela ?

12 R. Oui.

13 Q. Je vous avais posé une question légèrement différente, donc une question
14 légèrement différente.

15 Si vous prenez les transports en commun d'Avocatier jusqu'à la gare d'Abobo ou de
16 la gare d'Abobo vers Avocatier, combien de temps est-ce que cela prend pour y aller
17 en transport collectif ou en commun ?

18 R. Là, je sais pas.

19 Q. Est-ce que vous savez combien de temps est-ce que cela prendrait pour marcher
20 entre ces deux endroits ?

21 R. Je n'ai jamais marché. C'est la première fois je voulais marcher, et puis, j'ai reçu
22 obus.

23 Q. Donc, cette fois-là, à cette occasion, combien de temps est-ce que cela vous a pris
24 pour marcher jusqu'à Avocatier ?

25 R. Je n'ai pas arrivée à Avocatier. J'étais... j'étais pas loin de... au Grand Marché.

26 Q. Vous voyez, au début de ma question ou des... quand j'ai commencé à vous poser
27 des questions, vous nous avez dit qu'on vous a tiré dessus à Avocatier.

28 M^{me} PACK (interprétation) : Monsieur le Président, là, ce n'est pas très juste. Si, lors

1 de l'interrogatoire principal, elle a dit qu'elle est allée au Grand Marché et qu'elle a
2 marché un petit peu et qu'ensuite elle a reçu un obus, là, on est en train de suggérer
3 que ce qu'elle dit ne correspond pas. Mettez-vous... Mettez au moins cela dans le
4 contexte de l'interrogatoire principal, parce que lorsqu'on... on extrait des éléments
5 ici et là, cela peut induire en erreur.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Vous savez, c'est difficile
7 lorsqu'on ne connaît pas exactement les lieux ou le lieu. Parce qu'elle a dit
8 maintenant, au début... au début du contre-interrogatoire de la Défense, elle a dit
9 que c'était à Avocatier qu'on lui avait tiré dessus. Mais elle avait dit aussi que c'était
10 près du Grand Marché, effectivement. Donc, moi, je ne sais pas exactement.

11 M^e O'SHEA (interprétation) : La première chose que je souhaiterais vous dire,
12 Monsieur le Président, c'est qu'il y a quelque chose d'important : lorsque mon
13 estimée consœur fournit ce type d'explication, il est important que le témoin n'ait
14 pas ses écouteurs.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, ça, c'est exact.

16 M^e O'SHEA (interprétation) : Et puis deuxièmement, elle a témoigné, c'est sa
17 déposition. S'il y a des aspects qui ne sont pas conformes ou qui ne correspondent
18 pas, j'ai quand même le droit de poser des questions à ce sujet.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bien sûr que vous avez le
20 droit, bien sûr. Mais moi, je n'ai pas pensé qu'il y avait des choses qui n'étaient pas
21 conformes. Mais bon, peu importe.

22 Poursuivez, Maître.

23 M^e O'SHEA (interprétation) :

24 Q. Donc, lorsque vous avez dit... lorsque j'ai commencé à vous poser des questions,
25 Madame, que c'était à Avocatier qu'on vous avait tiré dessus...

26 R. C'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : j'ai pris l'enfant, j'ai pris un taxi, je suis descendue
27 au Grand Marché. De Grand Marché, je voulais un taxi pour partir. Je n'ai pas eu. Le
28 transport était trop cher. Donc, on a décidé de marcher. On a pas arrivé à Avocatier.

1 C'était pas loin de Grand Marché. Et puis, j'ai reçu obus. Je suis même pas arrivée à
2 Avocatier. C'est dans même Abobo de... à la gare d'Abobo, j'ai reçu les balles. Je suis
3 pas arrivée au... Avocatier.

4 Q. Et est-ce que vous êtes allée à la gare d'Abobo ou est-ce que vous êtes seulement
5 allée au marché d'Abobo ?

6 R. Bon, au marché, là-bas, la gare, c'est pas trop loin. C'est même chose. Le marché
7 est vers la gare. Bon, sinon, je suis descendue au Grand Marché, devant Grand
8 Marché.

9 Q. Et vous avez rencontré d'autres personnes ou... Et puis, vous avez commencé à
10 marcher vers Avocatier, en direction d'Avocatier. C'est ce que vous avez dit,
11 Madame, n'est-ce pas ?

12 R. Oui.

13 Q. Et combien de personnes est-ce qu'il y avait ?

14 R. Quinze.

15 Q. Est-ce que vous les avez comptées, ces personnes ?

16 R. Oui.

17 Q. Est-ce que ces personnes se rendaient également à Avocatier ?

18 R. Oui.

19 Q. Mais est-ce que personne n'a proposé que vous vous mettiez ensemble pour
20 pouvoir payer un transport collectif ?

21 R. Non.

22 Q. Et pendant combien de temps est-ce que vous avez marché après avoir quitté le
23 marché d'Abobo ? Pendant combien de temps est-ce que vous avez marché, avant
24 qu'on vous tire dessus ?

25 R. On a marché, on arrivait d'un quartier, mais le quartier, c'est le quartier de vers...
26 Grand Marché. Et là, je sais pas c'est combien de temps on a fait.

27 Q. Est-ce que vous saviez où vous étiez ?

28 R. Bon, je connais pas l'endroit. Mais c'était pas loin de Grand Marché.

1 Q. Est-ce que vous étiez sur la route principale ?

2 R. Non, on est rentrés dans le quartier.

3 Q. Et lorsque vous avez été touchée, qu'est-ce que vous étiez en train de faire ? Est-ce
4 que vous étiez en train de marcher, est-ce que vous étiez en train de courir, lorsque
5 vous avez été touchée ?

6 R. On marchait.

7 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

8 M^e O'SHEA (interprétation) : J'attends... j'attends juste le compte rendu d'audience,
9 parce que... je n'ai pas entendu la réponse.

10 R. J'ai dit « on marchait ».

11 M^e O'SHEA (interprétation) :

12 Q. Oui, merci. Merci, Madame.

13 Et ensuite... Donc, à ce moment-là, vous avez perdu connaissance ; c'est cela ?

14 R. Oui.

15 Q. Et lorsque vous avez repris connaissance, je suppose que vous deviez avoir très,
16 très mal, n'est-ce pas ?

17 R. Oui.

18 Q. Et à ce moment-là, lorsque vous avez repris connaissance, que vous êtes revenue
19 à vous, est-ce que vous saviez où se trouvait votre fils ?

20 R. Comme il y avait beaucoup de gens qui étaient couchés, je le cherchais, je le
21 voyais pas. Donc, je criais son nom. Quand il a répondu « maman », quand j'ai
22 tourné, il était déjà décédé.

23 Après, moi, il y a le sang qui coulait trop sur moi. Je suis... me suis évanouie encore,
24 je suis tombée.

25 Q. Donc, lorsque vous l'avez trouvé, lorsque vous êtes allée là où il se trouvait, il
26 était déjà mort, n'est-ce pas ?

27 R. Oui.

28 Q. Donc, je suppose que vous n'avez pas de formation médicale, n'est-ce pas ?

1 R. Ça veut dire quoi ?

2 Q. Alors, voilà comment je vais vous poser la question : comment est-ce que vous
3 saviez qu'il était mort ?

4 R. Je vous ai dit : quand j'ai crié son nom, « Junior », il m'a répondu, il a soulevé la
5 tête. Quand il a soulevé la tête, quand il a dit « maman », il s'est retourné. C'est là, il
6 était mort devant moi-même.

7 Q. Donc, vous avez compris que...

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Écoutez, ça suffit. Non, je
9 pense que, vraiment, ça suffit. Elle a répété exactement ce qu'elle avait déjà dit, et je
10 pense que pour ce qui est de la mort de l'enfant, cela suffit. Je vous en prie.

11 M^e O'SHEA (interprétation) : Oui, Monsieur le Président.

12 Q. Donc, vous avez expliqué que quelqu'un était venu pour vous emmener à
13 l'hôpital ?

14 R. Oui.

15 Q. Est-ce que vous avez pensé à prendre votre enfant avec vous ?

16 R. Non.

17 Q. Est-ce que la personne qui vous a « conduit » ou emmenée à l'hôpital a dû vous
18 persuader, vous convaincre de venir à l'hôpital, ou est-ce que vous avez juste décidé
19 d'aller à l'hôpital ?

20 R. C'est lui-même qui m'a envoyée à l'hôpital, parce que je n'arrivais pas à parler, je
21 coulais beaucoup de larmes. Mais si on me posait questions, je parle mais ma voix ne
22 sort pas. Donc, il m'a pris pour m'envoyer à l'hôpital.

23 Q. Combien de temps est-ce que vous êtes... ou pendant... combien de temps est-ce
24 que vous étiez à l'hôpital avant que le père de votre fils ne vienne vous rendre
25 visite ?

26 R. Quand me suis réveillée dans coma, je sais pas s'il est revenu. J'étais pas réveillée.
27 Là, je sais pas. Là, j'étais dans coma. Quand me suis réveillée deux jours après, et
28 puis il est venu.

1 Q. Et combien de temps après cela est-ce que vous l'avez vu ?

2 R. À l'hôpital ou bien... Je sais pas.

3 Q. Oui, vous êtes à l'hôpital. Donc, vous vous réveillez de votre coma. Combien de
4 temps après est-ce que le père de votre enfant est venu vous voir ?

5 R. Deux jours après.

6 Q. Et combien de temps est-ce qu'il est resté avec vous ?

7 R. En tout cas, il est resté à côté de moi beaucoup de fois.

8 Q. Et combien de temps est-ce que ses visites duraient, plus ou moins ?

9 R. Ça veut dire quoi ? Je comprends pas.

10 Q. Est-ce qu'il a jamais passé la nuit à l'hôpital ?

11 R. Si.

12 Q. Donc, quelle est la période la plus longue où il est resté auprès de vous à l'hôpital,
13 lorsqu'il vous rendait visite ?

14 R. Bon, moi, on me donnait beaucoup de médicaments pour dormir. (*Inaudible*) me
15 réveille, je pleure beaucoup. Si on me (*inaudible*)... je coupe... je coupe tout, je verse
16 tout. Donc, souvent, on me fait dormir. Si on me réveille, si (*inaudible*) lui demande,
17 s'il fait jour (*phon.*), je dis, je dis : il a dormi ici. Mais souvent je demande à ma nièce.
18 Ma nièce, elle dit oui. Souvent, il dort. Souvent, il (*inaudible*) à la maison. Mais moi,
19 on me fait dormir beaucoup. Donc, ce côté, peux pas trop me rappeler.

20 Q. Donc, lorsqu'il était auprès de vous et que vous n'étiez pas dans le coma, est-ce
21 que vous lui avez raconté ce que vous aviez vécu ?

22 R. Bon, quand il allait voir l'endroit, il m'a dit pourquoi on est passés là-bas. J'ai dit :
23 mais je connais pas là-bas. C'est avec ceux que je marchais, ils m'ont dit : « On n'a
24 qu'à passer là. » Lui, il allait là-bas pour aller chercher l'enfant. C'est ce qu'il m'a dit,
25 il m'a dit : pourquoi on a passé là-bas ?

26 Q. Est-ce que vous lui avez parlé des balles et de l'obus... ou des obus ?

27 R. Oui, par lui-même, il est parti. (*Inaudible*) c'était derrière maison. Donc, quand ils
28 ont pris « le » photo, ça a gâté (*phon.*) derrière maison, quand ça a percé (*phon.*),

1 même, la maison de la personne. Donc, le jeune (*inaudible*) qui a pris « le » photo,
2 lui-même il a vu où on a fait accident. Donc, « le » photo où la maison était gâtée.
3 Tout ça, ils m'ont donné (*phon.*). Mais ça, je les ai rendus, sauf mon fils, seulement,
4 j'ai pris (*phon.*).

5 Q. Vous avez dit ici, à la Chambre, qu'au moment où on vous a tiré dessus, vous ne
6 saviez pas exactement où vous vous trouviez. Donc, je suppose que vous n'avez pas
7 dit au père de votre enfant exactement où vous vous trouviez ?

8 R. Lui, (*inaudible*) il dit il connaît là-bas. Quand Ahmed a indiqué le coin au
9 téléphone, lui, il a reconnu le coin, il est parti. (*Inaudible*), lui, c'est là-bas il est... il est
10 né au Sans Manquer, donc il connaît très bien le quartier.

11 Q. Lorsque vous lui avez dit où cela s'était passé, est-ce que vous lui avez donné des
12 noms d'endroits ou est-ce que vous avez parlé de façon générale ?

13 R. Je vous ai dit, c'était pas moi, c'est quelqu'un d'autre qui lui a expliqué, et puis il
14 est parti là-bas.

15 Q. Donc, vous n'avez eu aucune conversation avec le père de votre enfant pour lui
16 expliquer où vous vous trouviez lorsqu'on vous a tiré dessus ?

17 R. Non, je n'ai pas communiqué avec lui. À ce temps, ma voix ne sortait pas trop.

18 M^e O'SHEA (interprétation) : Monsieur le Président, si la Chambre le veut bien, je
19 vous dirai que je n'ai plus beaucoup de questions à poser à ce témoin. Mais
20 j'aimerais pouvoir agencer mes questions pour pouvoir poser des questions aussi
21 concises et efficaces que faire se peut. Si vous m'autorisiez à terminer maintenant...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Est-ce que vous pouvez me
23 dire un peu plus précisément ce que vous entendez par « je n'ai plus beaucoup de
24 questions » ?

25 M^e O'SHEA (interprétation) : Je pense que j'en aurai pour une demi-heure et j'en
26 aurai terminé.

27 M^e ALTIT : Monsieur le Président, est-ce qu'il serait possible de discuter d'une
28 affaire très simple en session partielle à huis clos ? J'en aurai pour quelques

1 secondes, pas plus.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : En présence du témoin ou...

3 M^e ALTIT : Sans... sans le témoin. Sans le témoin. Cela ne concerne en rien le témoin.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Très bien.

5 Madame le témoin, maintenant, nous allons faire notre pause déjeuner, et nous
6 reprendrons dans une heure et demie, donc, en fait, à 14 h 30. Donc, vous allez
7 pouvoir déjeuner, vous pourrez vous reposer un petit peu, et ensuite, nous nous
8 retrouverons cet après-midi. Et j'espère que cet après-midi nous terminerons votre
9 déposition.

10 Donc, j'aimerais que l'on accompagne le témoin hors du prétoire.

11 Et vous souhaitez parler à huis clos partiel, Maître. C'est cela ?

12 Je vais demander à M. l'huissier, ou à M^{me} la greffière d'audience, plutôt, de
13 demander le passage à huis clos partiel.

14 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

15 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 55)*

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 *(Passage en audience publique à 12 h 57)*
13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
14 Monsieur le Président.
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je vous remercie.
16 Donc, nous allons maintenant faire notre pause déjeuner, et nous nous retrouverons
17 à 14 h 30 pour le troisième volet d'audience, donc.
18 Je pense que la Défense de M. Blé Goudé terminera... de M. Gbagbo —
19 excusez-moi — terminera. Et si... et la Défense de M. Blé Goudé aura alors, si elle le
20 souhaite, la possibilité de poser des questions au témoin. Merci.
21 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
22 *(L'audience est suspendue à 12 h 58)*
23 *(L'audience publique est reprise à 14 h 31)*
24 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
25 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
26 Veuillez vous asseoir.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Maître Altit, je voulais
28 simplement vous assurer et vous dire que j'ai donné toutes les instructions

1 nécessaires pour le bien-être de l'accusé — en fait, des deux accusés. Donc, lorsque
2 nous... Enfin, à partir de maintenant, en tous les cas, tout devrait être réglé.

3 M^e ALTIT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Et s'il y a la moindre chose,
5 n'hésitez pas à me le dire. Merci.

6 Bien. Nous avons maintenant les dernières questions de la Défense de M. Gbagbo.
7 La parole est à vous.

8 M^e O'SHEA (interprétation) : Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les
9 juges.

10 Q. Madame le témoin, j'espère que vous vous êtes bien reposée pendant cette courte
11 pause.

12 M^e O'SHEA (interprétation) : Est-ce que l'on pourrait montrer au témoin la première
13 page de sa déclaration qui est le document CIV-OTP-0071-2584_O01... _R01 (*se*
14 *reprend l'interprète*) ?

15 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

16 Q. Madame le témoin, je comprends que vous ne savez pas lire ni écrire, mais est-ce
17 exact de dire que vous avez fait une déclaration au Bureau du Procureur indiquant
18 ce qui vous est arrivé et ce qui est arrivé à votre enfant ?

19 R. Vous pourriez répéter ? J'ai rien compris.

20 Q. Est-il exact que, lorsque vous étiez encore à Abidjan, le Procureur de cette Cour
21 est venu vous voir pour recueillir votre déclaration sur les circonstances de la mort
22 de votre enfant et vos propres blessures ?

23 R. Je comprends pas ce que ça veut dire. C'est dit dans un français trop long.

24 Q. Est-ce que le Procureur est venu à Abidjan vous poser des questions sur l'incident
25 que vous avez décrit à cette Cour ?

26 R. Je le connais pas.

27 Q. Avant les... que les procédures devant cette Cour ne se déroulent, donc avant que
28 vous ne veniez aux Pays-Bas, à La Haye, est-ce que quelqu'un d'autre vous a posé

1 des questions sur cet événement, avant que vous ne veniez ?

2 R. Non.

3 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

4 Q. Donc, vous n'avez pas rencontré de représentant de la Cour pénale internationale
5 pendant que vous étiez à Abidjan, et vous ne lui avez pas dit ce qui vous est arrivé ?

6 R. Je connais pas ces gens.

7 Q. Donc, vous n'avez parlé à personne de vos blessures et de la mort de votre enfant
8 avant la journée d'aujourd'hui ?

9 R. Non.

10 Q. Bien, merci beaucoup.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Est-ce que je pourrais poser
12 une question ?

13 Q. À qui avez-vous donné la photo de votre enfant ?

14 R. Bon, le père de... le père de mon enfant, « le » même photo aussi.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je ne souhaite pas
16 continuer. Bien.

17 M^e O'SHEA (interprétation) : Les réponses telles qu'elles ont été données me
18 conviennent, Monsieur le Président.

19 Q. Madame le témoin, juste avant la pause, vous avez expliqué qu'au moment où
20 vous avez été blessée par balles, lorsque vous vous êtes réveillée, à ce moment-là,
21 vous ne pouviez pas parler, vous ne pouviez pas... votre voix ne... ne pouvait pas
22 sortir. Vous vous souvenez avoir dit ça dans... avant la pause déjeuner, à la page 57,
23 lignes 3 et 4 du compte rendu d'audience ?

24 R. Oui.

25 Q. Donc, lorsque l'homme du nom d'Ahmed est venu pour vous emmener à
26 l'hôpital, est-ce qu'en fait vous ne lui avez rien dit ? Est-ce exact ?

27 R. Tout ce qu'il a demandé, il a demandé le numéro de quelqu'un pour appeler.
28 Mais je parlais, la voix ne sortait pas. Il a mis ses oreilles dans (*phon.*) ma bouche, il

1 entendait un peu, un peu. Puis il a composé le numéro.

2 Q. Bien. Si vous me permettez de vous ramener un peu en arrière ce jour-là, à un
3 moment donné dans votre déposition, vous avez décrit comment, au moment où
4 vous alliez chercher votre enfant à Abidjan, vous avez rencontré le père de votre
5 enfant, et le père de votre enfant vous a remis un peu d'argent pour le transport.

6 Vous vous souvenez de cette partie de votre déposition ?

7 R. Oui.

8 Q. Lorsqu'il a fait cela, est-ce qu'il était seul ou est-ce qu'il y avait quelqu'un avec
9 lui ?

10 R. Il était avec son patron.

11 Q. Excusez-moi de passer d'un point à l'autre, mais j'arrive à la fin de mon
12 interrogatoire, et c'est la raison pour laquelle je fais cela.

13 Mais si nous revenons maintenant au moment où vous alliez à l'hôpital à Abobo,
14 lorsque vous êtes arrivée à l'hôpital à Abobo, est-ce que vous savez si on vous a
15 opérée le même jour ?

16 R. Oui.

17 Q. Et est-ce que, à ce moment-là, vous avez passé une... un mois et une semaine à
18 l'hôpital ? C'est bien ce que vous avez dit ?

19 R. Oui.

20 Q. Et est-ce que vous avez passé un mois avec votre grand-mère avant que l'on vous
21 emmène à l'hôpital de Treichville ?

22 R. Je peux dire non, j'ai fait au moins trois semaines à la maison.

23 Q. Et qui s'occupait de vous ?

24 R. C'étaient les... les gens de Croix-Rouge.

25 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

26 Q. Et est-ce que vous avez passé du temps avec votre grand-mère à ce moment-là ?

27 R. Bon, quand ça allait chez moi, je suis restée avec elle.

28 M^e O'SHEA (interprétation) : Pourrait-on demander au témoin de retirer ses... son

1 casque pendant un instant ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Madame le témoin, veuillez
3 enlever votre casque, s'il vous plaît.

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 Oui, s'il vous plaît.

6 M^e O'SHEA (interprétation) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges,
7 c'est là une chose que je voudrais dire pour le compte rendu d'audience, de façon à
8 ce que, lorsque nous remettrons nos arguments à la fin de cette affaire et que vous
9 relisiez cette transcription, vous puissiez faire le lien.

10 Mon éminent confrère a présenté à cette Cour un document qui s'appelle « Fiche de
11 sortie clinique chirurgicale » et qui est estampillé par l'hôpital de Treichville. Et il est
12 important que je puisse faire figurer cela au compte rendu d'audience, à savoir que
13 la position de la Défense est que ce document semble être un document falsifié. Et je
14 dis cela dans le contexte des questions que j'ai posées à ce témoin, et dans le contexte
15 également du contenu du document même.

16 Dans le document, vous verrez qu'il y a une référence sur l'entrée à l'hôpital
17 le 8 avril 2011, l'opération à Abobo le 31 avril 2011, et le... la sortie de l'hôpital
18 le 18 avril 2011. Et c'est un document qui porte le cachet de l'hôpital de Treichville.
19 Donc, je voudrais simplement que cela soit clair pour le compte rendu d'audience.
20 Merci.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Madame le Procureur.

22 M^{me} PACK (interprétation) : En toute équité, si... on laisse entendre quelque chose la
23 concernant, je pense que ceci doit être dit.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Non, je ne pense pas que la
25 question soit de dire que c'est un document qu'elle a fabriqué.

26 M^e O'SHEA (interprétation) : C'est bien la raison pour laquelle je... je l'ai fait de cette
27 façon, parce que ce n'est pas ce que je voulais dire. Je pense que c'est inutile de
28 montrer ce document au témoin qui ne lit pas et n'écrit pas. Et je n'ai jamais dit

1 qu'elle l'aurait personnellement falsifié.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bien. C'est un avis, de toute
3 façon, que vous allez... vous avez émis et que nous prendrons bien entendu en
4 compte à la Cour.

5 M^e O'SHEA (interprétation) : Oui, c'était pour aider la Chambre à faire le lien entre
6 les éléments de preuve.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : La Chambre est bien
8 préparée à faire le lien entre tous les éléments de preuve, ne vous inquiétez pas.

9 Est-ce que... Madame le témoin, est-ce que vous pourriez remettre votre casque, s'il
10 vous plaît ?

11 *(Le témoin s'exécute)*

12 Merci beaucoup.

13 M^e O'SHEA (interprétation) :

14 Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, aider la Chambre, autant que vous le pouvez, à
15 situer Avocatier sur la carte d'Abobo ? Est-ce que cela se trouve au centre, au sud ou
16 à l'est d'Abobo ? Est-ce que vous pouvez le faire ou est-ce que c'est trop difficile
17 pour vous ?

18 R. C'est trop difficile.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Mais vous savez
20 parfaitement où se trouve Avocatier.

21 M^e O'SHEA (interprétation) : Oui, mais là, j'essaie d'amener le témoin quelque part.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, je comprends. Mais si
23 vous... parlez du nord, du sud ou de l'est avec le témoin... je connais des gens tout à
24 fait instruits qui ont des problèmes avec cela.

25 M^e O'SHEA (interprétation) : Il se peut très bien que ce soit difficile pour elle, mais
26 j'essaie simplement... d'amener le témoin quelque part.

27 Q. Madame le témoin, est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez nous dire ou
28 est-ce que c'est difficile pour vous ?

1 R. C'est difficile.

2 Q. Est-ce que vous pouvez confirmer qu'Avocatier se trouve près de PK 18 ?

3 R. Oui.

4 Q. Et pouvez-vous nous aider et nous dire à quel moment vous avez commencé à
5 vivre à Avocatier ?

6 R. Bon, (*inaudible*) Avocatier, bon, je n'ai pas duré là-bas. J'ai même pas fait un an
7 là-bas. Mais je sais pas combien de mois j'ai faits là-bas.

8 Q. Mais il s'agissait de mois, n'est-ce pas ?

9 R. Pardon ?

10 Q. Mais ça a duré plusieurs mois. Vous avez passé plusieurs mois à Avocatier. Ça,
11 vous pouvez le confirmer ?

12 R. Oui.

13 Q. Et si je vous posais la même question pour Abobo qui, bien entendu, est une ville
14 beaucoup plus grande, combien de temps pensez-vous avoir passé à Abobo, au
15 total ?

16 R. Bon, quand je suis quitté au village (*phon.*), c'est à Abobo, je suis restée. Bon, je sais
17 pas. Mais je sais que (*inaudible*) au village, y avait... je suis arrivée à Abobo 15 ans.
18 Donc, je sais pas. Ça, je sais pas.

19 Q. Donc, est-ce que l'on pourrait dire qu'il y a des quartiers d'Abobo que vous
20 connaissez bien ?

21 R. Non, parce que je reste jamais à la maison aussi. Je suis à Abobo, mais je travaille,
22 j'ai toujours travail. C'est chaque mois, je descendais. Alors, si je dis je connais
23 Abobo, j'ai menti.

24 Q. Madame le témoin, parfait, cela suffit pour moi.

25 Bien, ce pourrait être ma dernière question : pendant tout le temps où vous avez
26 passé du temps à Abobo ou à Avocatier, est-ce que vous avez jamais entendu
27 l'expression « Commando invisible » ?

28 R. Non.

1 Q. Et, excusez-moi, c'est là ma toute dernière question : est-ce que vous avez
2 entendu parler d'une personne du nom de IB ?

3 R. Bon, j'ai entendu (*phon.*) parler de son nom, mais moi, je le connais pas.

4 Q. Qu'est-ce que vous avez entendu le concernant ?

5 R. Bon, on dit : non, IB, il est dangereux. C'est tout ce qu'on dit.

6 Q. Est-ce que vous savez — ou est-ce que vous avez entendu dire — quel parti
7 politique il soutenait ?

8 R. Non.

9 Q. Et pourquoi les gens disaient qu'il est dangereux ? Est-ce que vous pouvez nous
10 l'expliquer ?

11 R. Bon, les gens disaient qu'il a tué beaucoup. Ça, moi, je dis : ah, je le connais pas.

12 Q. Madame le témoin, je sais que ce n'est pas facile pour vous. Je... Mes questions
13 s'arrêtent là. Merci beaucoup d'être venue de si loin répondre à ces questions.

14 M^e O'SHEA (interprétation) : Madame, Messieurs les juges, mes questions s'arrêtent
15 là.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup.

17 Je me tourne maintenant vers la Défense de M. Blé Goudé, et je demande s'il y a des
18 questions supplémentaires qui n'ont pas été posées par la Défense de M. Gbagbo.

19 Maître N'Dry ?

20 M. N'DRY : Monsieur le Président, toujours en tenant compte de votre volonté, de la
21 célérité des débats, nous pensons que l'essentiel de nos questions que nous avons
22 prévues de poser à M^{me} le témoin ont été, donc, abordées par l'équipe de défense de
23 M. Gbagbo. Il ne serait pas utile de revenir sur ce qui a été déjà dit.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur
25 N'Dry... Maître N'Dry.

26 Madame le témoin, ceci... Ah non, excusez-moi.

27 Oui, vous avez raison.

28 Le Bureau du Procureur va vous contre-interroger. J'allais trop vite.

1 M^{me} PACK (interprétation) : Je serai très brève, Monsieur le Président.

2 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PROCUREUR

3 PAR M^{me} PACK (interprétation) :

4 Q. Madame le témoin, j'aurai deux questions de plus à vous poser.

5 Il y a quelques instants, une question vous a été posée concernant un document, et je
6 vais demander à ce qu'il vous soit montré à l'écran.

7 M^{me} PACK (interprétation) : Est-ce que nous pourrions montrer le document
8 CIV-OTP-0071-2596 ? À ne pas montrer au public, bien entendu.

9 Je ne suis pas sûre que mon confrère ait un commentaire à faire.

10 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

11 Q. Eh bien, vous pouvez voir ce document à l'écran.

12 Vous pouvez voir qu'il s'agit là d'une copie d'un document. Est-ce que vous savez
13 où se trouve l'original de ce document ?

14 R. L'original, ça est avec nous.

15 Q. Est-ce que vous l'avez ici, à La Haye, ou est-ce qu'il est chez vous, à la maison ?

16 R. C'est à Abidjan.

17 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quel moment ce document a été photocopié ?

18 R. Non.

19 Q. Est-ce que vous vous souvenez qui a fait la photocopie ? Je ne vous demande pas
20 à quelle date, mais est-ce que vous vous souvenez qui l'a photocopié ? D'où
21 venait-il ?

22 R. Est-ce que je peux dire nom de la personne ?

23 Q. Oui, vous pouvez dire le nom de la personne...

24 M^{me} PACK (interprétation) : Mais peut-être que l'on va d'abord passer à huis clos
25 partiel, Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Cela dépend, parce que si
27 vous connaissez le nom de la personne que vous allez dire, bon, si c'est quelqu'un
28 qui n'est pas ici, je ne pense pas que l'on ait toujours besoin de passer à huis clos

1 partiel.

2 M^{me} PACK (interprétation) : Je ne veux pas empiéter sur ce que le témoin va dire.

3 Peut-être qu'on pourrait lui demander d'enlever les écouteurs.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Est-ce que vous pourriez
5 enlever vos écouteurs, Madame le témoin ?

6 *(Le témoin s'exécute)*

7 M^{me} PACK (interprétation) : Je pensais qu'elle allait peut-être donner le nom de
8 personnes du Bureau du Procureur.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, bien, je comprends, les
10 témoins, les victimes, mais... mais j'ai des problèmes à comprendre pourquoi le
11 Bureau du Procureur doit être expurgé. Là, j'ai du mal à comprendre.

12 M^{me} PACK (interprétation) : Bien, d'accord, parfait.

13 Peut-être qu'on pourrait demander au témoin de remettre ses écouteurs.

14 *(Le témoin s'exécute)*

15 Q. Est-ce que vous pouvez m'entendre ?

16 R. Oui.

17 Q. Est-ce que vous pourriez simplement répondre à ma question ? Est-ce que vous
18 vous souvenez des noms ? Vous pouvez donner les noms de ceux qui l'ont fait
19 lorsque ce document a été photocopié ?

20 R. Vous voulez nom de la personne ou bien ?

21 Q. Oui, s'il vous plaît.

22 R. C'est (Expurgé).

23 Q. Et (Expurgé)... Il vous a été demandé un peu plus tôt si vous avez parlé à
24 quelqu'un de ces événements, de ces choses qui vous sont arrivées. Est-ce que vous
25 avez parlé de ces événements lorsque vous avez montré ce document ?

26 R. Bon, ils étaient au moins trois personnes.

27 Q. Et est-ce que vous avez fait une déclaration ?

28 R. De quoi ? Je sais pas.

1 Q. Sur ce qui vous est arrivé et est arrivé à votre fils.

2 R. Oui.

3 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

4 Q. C'est tout ce que je souhaitais vous demander, Madame le témoin.

5 M^{me} PACK (interprétation) : Monsieur le Président, c'est tout, en ce qui me concerne.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bien, merci beaucoup.

7 Bien, c'est maintenant vraiment terminé. Merci d'être venue ici et d'avoir déposé. Ce
8 témoignage nous aidera, avec d'autres choses, à comprendre réellement quelle est la
9 vérité et qu'est-ce que qui s'est produit. Vous pouvez maintenant rentrer chez vous,
10 et je vous souhaite un bon voyage de retour. Merci d'être venue ici.

11 Je demanderais à ce que le témoin soit raccompagné hors du prétoire.

12 M^{me} PACK (interprétation) : Il y avait peut-être la question des... de la cote ERN,
13 pendant que l'on raccompagne le témoin.

14 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : La... La cote ERN de
16 l'écran, de l'affichage écran ?

17 M^{me} PACK (interprétation) : CIV-OTP-0088-0827. Donc, c'est la capture d'écran de
18 l'ERN CIV-OTP-0042-0593.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup.

20 Je vois que cela conclut maintenant la déposition du témoin 0536.

21 J'ai vu cela avec les deux derniers témoins, l'on avait surestimé le temps nécessaire,
22 aussi bien du côté du Procureur. Et je pense que... que de l'autre côté... Je pense
23 que, maintenant, nous devons essayer d'aller un petit peu plus loin et de faire une
24 meilleure estimation du temps nécessaire, parce que, bien que nous ayons encore
25 deux jours d'audience prévus, il n'y a pas de témoin, et nous devons donc nous
26 arrêter.

27 Je pense que certains d'entre vous seront ravis de cet état de chose, mais bon, nous
28 reviendrons le 3 mars, nous nous reverrons le 3 mars, 9 h 30, avec un témoin dont je

- 1 ne connais pas le code. (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 Je lève la séance, et nous nous reverrons donc le 3 mars.
- 4 Non, pas tout à fait. Je vois M^{me} Pack.
- 5 M^{me} PACK (interprétation) : Désolée.
- 6 Peut-être pourrions-nous passer à huis clos rapidement pour parler de ce dernier
- 7 point ?
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Très bien.
- 9 Madame le greffier, passons à huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 02)*
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (*L'audience est levée à 15 h 04*)